39e ANNÉE (4e SÉRIE) — N° 21 — 25 MAI 1922

L'AMI DU CLERGÉ

Revue de toutes les Questions Ecclésiastiques

DOGME, MORALE, LITURGIE, DROIT CANON, ÉCRITURE SAINTE, PATROLOGIE, PRÉDICATION
JURISPRUDENCE CIVILE-ECCLÉSIASTIQUE

Publié avec l'Imprimatur de Mgr l'Évêque de Langres. — Paraît à Langres tous les jeudis

MGR F. PERRIOT
Protonotaire apostolique *ad instar participantium*
FONDATEUR

A. ROZIER
Docteur en théologie, Chanoine honoraire de Langres
DIRECTEUR

Toutes les lettres doivent être adressées à : M. le Directeur de L'AMI DU CLERGÉ, à Langres (Hte-Marne).

PRIX DE L'ABONNEMENT ANNUEL :

FRANCE et COLONIES FRANÇAISES	Édition complète . . . . 18 fr.	ÉTRANGER	Édition complète	20 fr. 50
	Édition partielle . . . . 12 fr.		Édition partielle	14 fr. 50

L'édition complète comprend la *Doctrine* et la *Prédication* ; l'édition partielle n'a pas la *Prédication*.
On n'accepte pas d'abonnements de moins d'un an, ni d'abonnements à la *Prédication* sans la *Doctrine*.
Tous les nouveaux abonnements partent du *1er Janvier* de l'année en cours.
Les abonnés de France et des Colonies reçoivent gratuitement la *Jurisprudence* ; pour l'Etranger elle coûte 2 fr. 50.

Les annonces sont reçues exclusivement à nos Bureaux, à Langres.

Chèques postaux : Nancy, 21.88

SOMMAIRE

DOCTRINE

Bulletin d'Ecriture Sainte. — Le commentaire du 3e Evangile, du P. Lagrange. *a)* Le P. Lagrange et le problème synoptique, 321. *b)* L'auteur et la date du 3e Evangile, 322. *c)* Les sources du 3e Evangile, 323. — Les *Actes des Apôtres*, de M. Loisy, 325. — Les principaux résultats des nouvelles fouilles de Suse, à propos du livre de M. Cruveilhier, 330.
Questions de science ecclésiastique. — Quelle intention est requise et suffisante pour administrer les sacrements ? 332. — Que doit faire un curé devant la perspective d'un mariage mixte quand le futur refuse la caution *de prole catholice educanda* ? Les mariages protestants sont-ils soumis à la législation de l'Eglise ? 334.
Liturgie. — Consultations diverses, 334.

PRÉDICATION

Le Grand Jour de la Communion solennelle. — Aux Vêpres. I. Notre sainte Mère l'Eglise, 289. II. Les trois chaînes d'amour, 291. III. Les trois devises, 294. IV. Rénovation des promesses du baptême, 296. V. Consécration à la Sainte Vierge, 298.
Allocution pour la Confirmation, 298.
Pour la fête de la Pentecôte. — L'amour que nous devons à la religion chrétienne, 300.
Pour le Premier Vendredi. — LXXXIV. Le Sacré-Cœur, force des faibles, 303.

1° Joindre 0 f. 75 et la dernière bande à toute demande de *changement d'adresse*.
2° Joindre 0 f. 25 et la dernière bande à toute demande de *consultation*.

PETIT COURRIER

Q. — Le canon 1033 fait une obligation aux curés de préparer les fiancés aux grands devoirs du mariage et de la paternité. Connaissez-vous des tracts ou opuscules qu'on pourrait remettre aux intéressés ?

R. — Vous trouverez aux bureaux de la Ligue patriotique des Françaises, 368, rue St-Honoré, Paris 1er, deux tracts de chacun 8 pages in-8, *le Mariage* et *le Baptême*, spécialement composés pour le but que vous visez (1 f. les 10, grosse réduction par quantité ; 1 exemplaire, 0 f. 15). — Pour détails plus amples, Hoppenot, *Petit Catéchisme du mariage*, in-32 de 300 p., 1 f., franco 1 f. 30, Paris, Bonne Presse.

Q. — Quel ouvrage consulter pour avoir des précisions sur le progrès du catholicisme en France, dans les milieux intellectuels ?

R. — Ces sortes d'ouvrages ne se font pas sur le moment même ; il faut un certain recul du temps. Sur le moment même, il faut se contenter d'articles de journaux et de revues. Nous signalons bien ici ce qui paraît en ce genre ; et nous-mêmes avons donné plusieurs fois déjà des articles (cf. encore n° du 18 mai, et références y indiquées). Sur l'ensemble du renouveau catholique en France au XIXe siècle et jusqu'à nos jours, vous n'avez rien de mieux que les derniers chapitres de l'*Histoire religieuse de la France,* de Goyau.

Q. — Désireux de commencer sur des bases solides l'étude de l'histoire de l'Eglise, je viens vous demander une *liste d'ouvrages* qui permettraient à un prêtre disposant de ressources ordinaires de se documenter *solidement* depuis l'origine jusqu'à nos jours.

R. — En fait d'Histoire Générale de l'Eglise, il n'y a pas mieux que Mourret, à l'heure qu'il est. Nous tâchons à tenir nos lecteurs au courant des travaux spéciaux. Pour peu que vous ayez suivi une fois ou l'autre ce que nous en disons, vous devez vous rendre compte que rien ne peut suppléer une histoire générale suivie, rien, sinon une bibliothèque qui tout de suite prendrait des proportions formidables. Les travaux spéciaux se restreignent à un point assez ténu du temps et de l'espace ; et le

nombre de ces points, dans une histoire comme celle de l'Eglise, est incalculable. La librairie Gabalda avait commencé, il y a plus de vingt ans, une *Bibliothèque de l'enseignement de l'Histoire eccl.* : 17 vol. ont paru, à 7 ou 10 f. C'était de fort solide vulgarisation ; mais relisez-en un peu le catalogue, et vous verrez combien minime est le nombre des points abordés. Une Histoire Générale de l'Eglise, à l'heure actuelle, dépasse les forces d'un homme.

Q. — Quels ouvrages consulter pour répondre à ces questions : 1° Année de la naissance de N.-S. et commencement de l'ère chrétienne ; 2° Durée de la vie publique de N.-S. ; 3° Jour de sa mort ?

R. — Pour l'orientation générale sur la question, Brassac, *Manuel Biblique,* t. III, p. 245-258. Puis :

Ad I. Chaume, *Recherches sur la chronologie de la vie de N.-S.,* dans *R. B.* 1918, p. 215-243 et 506-549.

Ad II. Fillion, *Vie de N.-S. J.-C.,* t. II, p. 5-20 ; — et Prat, *La date de la Passion et la durée de la vie publique de J.-C.,* dans *Recherches de Science religieuse* 1912, p. 82-104.

Ad III. Fillion, *Vie de N.-S. J.-C.,* t. III, p. 327-339 ; et *Ami du Clergé* 8 août 1912, p. 728-733.

Q. — A propos de l'*Histoire ancienne de l'Eglise,* la *Croix* dit que Mgr Duchesne se vit avec douleur condamné par Rome, et que son livre reparut plus tard avec les corrections demandées. A partir de quelle édition cet ouvrage a-t-il été corrigé ?

R. — Il n'y a pas d'édition corrigée. La dernière édition des 3 vol. parus est de 1911 : or, le décret de l'Index qui condamne l'ouvrage est du 22 janvier 1912. Un IVe volume devait paraître : l'éditeur nous dit que ce sera pour bientôt, et il est probable que c'est le manuscrit de ce tome IV qui aura été revu dûment. (Je me souviens que l'autre jour un journal mécréant protestait par avance contre les mutilations possibles de la pensée de Mgr Duchesne. Voilà bien nos ennemis : on reconnaît à tout auteur le droit de reviser sa pensée, de la soumettre à une investigation plus approfondie, pour n'importe quelle raison, mais par exemple pas pour essayer de la mettre en harmonie avec des vérités supérieures connues par l'enseignement de l'Eglise !).

Q. — Quels ouvrages consulter pour traiter le sujet d'exégèse suivant : « Le livre de Jonas est-il historique ou allégorique ? »

R. — Tâchez de vous procurer le fascicule XI du *Dictionnaire Apologétique* de d'Alès. Vous y trouverez, dans un article signé du P. Condamin, col. 1546-1559, toutes les indications qui vous sont nécessaires pour traiter ce sujet d'une façon actuelle.

A la bibliographie indiquée, je joins Tobac, *Les Prophètes d'Israël, Etudes historiques et religieuses,* p. 565-584, Malines, Dessain, 1921 ; et Brassac, *Man. Biblique,* t. II, 2e partie, p. 442-448.

Q. — Depuis longtemps je désire élucider cette question : « *Omnis potestas a Deo.* » Où trouver l'exposé et la doctrine de ce principe ? Le pouvoir dans nos nations semble venir si indirectement de Dieu !

R. — Vous pouvez consulter :

1° Tous les traités catholiques de droit public, de droit social, de droit naturel (à peu près, aussi, tous nos bons manuels de philosophie, à la dernière partie *de Jure naturæ).* Le plus clair et le meilleur de tous serait pour vous : M. B., *Institutes de droit naturel,* 2 vol. in-12. Tâchez de vous procurer, vous en serez satisfait (Paris, Durand et Pedone, 1877 ; épuisé).

2° Léon XIII, Enc. *Diuturnum, Immortale Dei, Ex quo illud, Quod Apostolici ;* — Suarez, *Defensio fidei,* III, 1 ; et surtout *de Legibus,* III, 3 *(excellent) ;* — Bellarmin, *De laicis,* VI, 1 ; — Bossuet, *5e Avertisst aux protestants,* XIII, XV ; — Mgr Freppel, *Tertullien,* t. I, leç. 8 ; *La Révol. franç.,* II, p. 25 ; — Chesnel, *Les Droits de Dieu et les idées modernes,* t. I, 5.

3° Tous les commentaires du Syllabus aux numéros 58-60.

Le sujet est trop banal et classique pour être traité *ex professo* dans nos colonnes, où tant de questions nouvelles et pratiques nous sont proposées. Néanmoins, conformément à votre désir, exprimé déjà par d'autres abonnés, peut-être nous déciderons-nous quelque jour à y *revenir* sommairement, car en parcourant les Tables de l'*Ami* vous verriez qu'il a déjà été étudié plusieurs fois chez nous.

Q. — Quels livres consulter pour traiter les deux sujets suivants ?

1° L'évocation de Samuel par la Pythonisse d'Endor (I Reg. XXVIII, 7-20) doit-elle être attribuée à l'intervention de Dieu ou à celle du démon ?

2° Préciser le sens de cette parole de S. Paul : « Je me fais tout à tous afin de les sauver tous » (I Cor. IX, 22) et en faire de judicieuses applications à l'apostolat du temps présent.

R. — Ad I. Consultez le *Dictionnaire de la Bible* de Vigouroux, aux mots *Endor* et *Samuel ;* — Brassac, *Manuel Biblique,* t. II, 1re partie, p. 83, et les divers commentateurs. — Voir aussi quelle interprétation donnaient de ce fait les auteurs postérieurs : le traducteur grec des Paralipomènes, I Chroniq. X, 13, et l'Eccli. XLVI, 20.

Ad II. Le meilleur commentaire de cette parole se trouve dans la vie même de l'Apôtre telle que nous la présentent les récits des Actes et des Epîtres. Quant aux applications relatives au temps présent, c'est à chacun de les faire suivant le milieu où il est amené à exercer son ministère. Ce n'est plus de l'exégèse, c'est de la Pastorale basée sur l'exégèse.

Les Voix de l'autel, par L. Marcel. — In-8 de 236 p., 5 f. 50, *franco* 6 f. — Chez l'auteur, curé-doyen de Prauthoy (Hte-Marne) ; et libr. Paul Lefebvre, 77, rue de Rennes, Paris.

Encouragé par le succès de ses deux précédents volumes, *Morts pour la France* et *Après la Grande Guerre,* M. le Doyen de Prauthoy nous offre, à la veille du Congrès eucharistique, un nouveau recueil consacré à Jésus-Hostie. La *voix de l'amour* nous redit l'amour manifesté dans l'Eucharistie ; la *voix de la vie,* c'est l'Euch. aliment de notre vie surnaturelle ; la *voix du sang,* c'est l'Euch. sacrifice ; la *voix de la foi,* l'Euch. suprême épreuve et suprême triomphe de la foi. La *voix du sacerdoce* est un discours de Première Messe déjà paru dans la 1re édition de *Morts pour la France,* mais qui, épuisé, méritait bien d'être reproduit. Enfin la *voix de l'âme fidèle* nous montre en Marie-Madeleine le modèle de la dévotion à l'Eucharistie.

Les plus belles fleurs de la Vie des Saints *pour tous les jours de l'année,* par l'abbé Sabouret, miss. ap. — In-8 jésus de 560 p., 15 f. — Paris, Haton.

Voici bien l'un des livres qu'il était le plus utile de réimprimer. C'est la meilleure Vie des Saints pour tous les jours de l'année que nous ayons en 1 vol. Hors de là, il y a les recueils, excellents aussi, mais beaucoup plus considérables, de Daras et Maréchaux, en 4 vol., de

Perrier, en 14 vol. (Lyon, Vitte). Chez Sabouret, un Saint pour chaque jour ; pour chaque Saint, 1 ou 2 pages. Le plus souvent, on a pris les Saints du Bréviaire romain ; mais souvent aussi on y a substitué des Saints plus populaires chez nous : c'est ainsi que, pour le seul mois de juin, on a fait place à douze Saints pris de nos divers Propres : Sainte Clotilde, S. Médard, S. Claude, sainte Germaine Cousin, S. François-Régis, sainte Lutgarde (la Marguerite-Marie belge), sainte Marie d'Oignies, S. Emilien, sainte Julitte et S. Cyr, S. Pamphile, S. Pothin, S. Martial. M. Sabouret est mort : on a réimprimé son livre tel qu'il l'avait édité lui-même : j'aurais aimé qu'on y ajoutât quelques Saints nouveaux, sainte Jeanne d'Arc, la B. Louise de Marillac, etc. Mais ce sera pour une prochaine édition, que nous souhaitons qui soit très prochainement nécessaire en effet.

Les Sauvages Bah-Nars, par le P. Dourisboure, des Missions Etrangères de Paris. — In-12 de 336 p., 4 f. — Paris, Téqui.

Je me souviens d'avoir lu ce livre il y a plus de vingt-cinq ans ; et aucun de ceux que j'ai lus depuis ne me l'a fait oublier. Il est captivant ; il a captivé des milliers de lecteurs et de lectrices dans nos patronages et écoles. La mission des sauvages Bah-Nars (Cochinchine Orientale), qui ne comptait que 800 chrétiens à l'époque où se clôt le merveilleux récit de sa fondation (1870), en compte aujourd'hui (Pâques 1922) 15700 et plus de 4000 catéchumènes ; et l'on espère qu'elle sera bientôt à même d'être érigée en diocèse. Tous les lecteurs de ces pages hâteront de leurs prières cet heureux jour.

A Jésus par Marie, ou *la parfaite dévotion à la Sainte Vierge* enseignée par le B. Grignion de Montfort, par l'abbé Texier. — In-18 de 415 p., 3 f. 50. — Paris, Téqui.

M. Texier est directeur du *Règne de Jésus par Marie*, une de nos Revues mariales les plus solides et qui doit le meilleur de son excellence à la collaboration régulière de son directeur. Le petit volume qu'il publie aujourd'hui a paru d'abord dans le *Règne de Jésus par Marie* précisément, et aussi dans la *Revue des Prêtres de Marie, Reine des cœurs*. On y suit pas à pas la doctrine du B. Grignion de Montfort : notion de la dévotion à Marie, description de ses onze effets, etc. Tout cela dans une langue exquise, claire, chaude, fleurie, d'un goût achevé, une langue vraiment digne du sujet, une des très bonnes langues ascétiques de notre temps.

Messe de Communion pour les tout petits enfants, par la marquise Costa de Beauregard. — In-32 de 64 p., cartonné 1 f. — Paris, Lethielleux.

Opuscule dont nous avons sous les yeux le 9e mille. C'est exquis. La typographie même est adaptée au petit public à qui l'on s'adresse, en caractères très gros comme il convient pour les tout petits. Et le texte est la simplicité même dans la précision de la doctrine. — « Les petits enfants seraient bien heureux, écrivait le cardinal de Cabrières à l'auteur, s'ils avaient toujours dans les mains des ouvrages aussi bien appropriés à leur âge et aussi charmants dans leur naïve simplicité. »

Les Heures de Notre-Dame, *Texte latin et français* avec les commentaires de Bossuet sur les Psaumes et des notes de divers écrivains ascétiques. — In-16, en rouge et noir, sur vélin pur fil, 8 miniatures de Jean Fouquet extraites du « Livre d'Heures » de Chantilly, 33 f. (taxe comprise). — Paris, J. de Gigord.

Edition de très grand luxe, comme on vient de le voir par les indications typographiques ci-dessus transcrites. Beau cadeau à offrir, et, ce qui mieux est encore, cadeau très utile et éminemment propre à nourrir solidement la piété, grâce aux commentaires de Bossuet, qui sont admirablement choisis et présentés (en petit texte au bas des pages, pour ne pas gêner la récitation), grâce aux multiples notes liturgiques ou ascétiques qui accompagnent chaque Heure, grâce enfin aussi à ces miniatures de Jean Fouquet qui sont bien un des plus purs chefs-d'œuvre de notre art médiéval, un des plus suggestifs de piété et de ferveur (se rappeler la nouvelle édition donnée il y a deux ans des *Fouquet de Chantilly*, dans la collection MEMORANDA, Paris, Laurens).

Le Mois du Roi d'Amour, par le chanoine Henri-Olivier L. In-32 de 320 p., 2 f. 50 (plus 0 f. 30 ou 0.50 de port). A Lyon, Bureau de la Garde d'Honneur, 10, Montée du Télégraphe ; et Avignon, Aubanel. — **Manuel des Familles consacrées au Sacré-Cœur par la cérémonie de l'Intronisation,** par M. l'abbé Martin, curé de Bourbon-Lancy. In-18 de 240 p., 3 f., *franco* 3 f. 40. Au Secrétariat du Sacré-Cœur, rue du Général Petit, à Paray-le-Monial.

I. — On trouvera dans le *Mois*, d'abord onze méditations dont le titre du livre dit assez le thème, puis sept autres sur les Sept Paroles de Jésus en croix, puis une neuvaine préparatoire à la fête du Sacré-Cœur, puis un Triduum, puis cinq méditations pour les vendredis de juin, puis cinquante pages pour l'Heure Sainte, etc.

II. — Dans le *Manuel :* 1° les cérémonies de l'intronisation, expliquées ; 2° une lecture pour chacun des douze Premiers Vendredis de l'année ; 3° quelques considérations sur la manière de « vivre sa consécration au Sacré-Cœur » ; 4° trente pages de prières diverses au Sacré-Cœur.

Jésus dans la dévotion à son Cœur Sacré, par M. Caron, chanoine de Versailles, ancien Supérieur du Petit Séminaire. — In-18 de XII-288 p., 4 f. — Paris, Haton.

Nouvelle édition d'un livre qui a paru pendant la guerre (1916) et qui est vraiment le digne couronnement de l'œuvre de M. Caron. Celle-ci en effet se résume dans le titre générique *(Retour à l'Evangile)* qu'il a inscrit au frontispice de chacun de ses dix volumes *(l'Attente de Jésus, Jésus enfant, J. adolescent, J. Rédempteur, J. dans sa Gloire, J. dans ses Sacrements, J. Docteur*, etc.). *Retour à l'Evangile...* Or, *l'Evangile*, c'est le livre de l'Amour infini ; et le foyer divin de cet amour, c'est le Sacré-Cœur. Et M. Caron

(Voir la suite p. 106).

ANNONCES

LISEZ CECI Mme L. MARQUIS, directrice de l'Intermédiaire catholique de Besançon et de Genève, fondé en 1884, 2, r. Péclet, à Besançon, se recommande tout spécialement aux lecteurs de l'*Ami du Clergé* pour leurs achats en **Montres, Pendules, Bijouterie et Orfèvrerie.** Ils peuvent s'y adresser en toute confiance. Demander catalogues franco. Articles spéciaux pour 1res communions : Chapelets, Médailles, etc. — Prix avantageux.

VITRAUX L. BALMET 108, Cours St-André, GRENOBLE Vitraux en tous genres et tous styles. Restauration (v. p. 8 de la couv. de l'*Ami*)

Pour les **CIERGES LITURGIQUES** s'adresser aux PP. TRAPPISTES, de N.-D. des Dombes par MARLIEUX (Ain)
Leur Ciergerie est la seule dirigée par des Religieux.

Demandez aussi : **LA MUSCULINE** des PP. TRAPPISTES de N.-D. des Dombes
Bonbons de viande crue contre la tuberculose, la phtisie, l'anémie, etc.

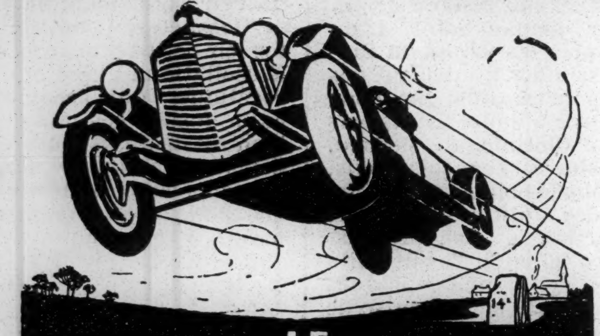

HUYL
Superlubrifiant

LE
RAID INCONNU

HUYL
Superlubrifiant

AUTOMOBILISTES ! CHAUFFEURS ! MOTOCYCLISTES ! GARAGISTES !
USAGERS DE MACHINES AGRICOLES !
Hâtez-vous de prendre part à ce GRAND CONCOURS en achetant des bidons

HUYL **Le meilleur lubrifiant et le moins cher**
Récipients gratuits.

Seuls les 300.000 premiers concurrents pourront gagner en s'amusant :

Un Torpedo 40 HP, *la meilleure voiture française de grand luxe* **Valeur 102.000 fr.**
ou **Un Torpedo** 10-16 HP . . . . Valeur **22.500 fr.**
ou **Un Cyclecar**. . . . . Valeur **8.900 fr.**
ou **Un Sidecar** 3 1/2 HP . . . . Valeur **6.000 fr.**
ou **Une Motocyclette** 3 1/2 HP. . . . . Valeur **2.700 fr.**
ou un des 395 autres prix : **Pneus, Amortisseurs, Bicyclettes, Trousses d'outillage, Accessoires, etc..., etc...**

HUYL Superlubrifiant est vendu dans toute la France 9 fr. 50 le Bidon de 2 litres.
Caissettes de 4 bidons-concours franco domicile contre mandat de 39 frs

Chaque bidon donnant droit à une réponse, pour participer à ce concours simple et passionnant, vous n'avez qu'à remplir le questionnaire joint à chaque bidon d'HUYL que vous trouverez chez votre **fournisseur habituel.**

HUYL Etablissements B. G. P. 143, Av. Edouard-Vaillant, BILLANCOURT **HUYL**

ŒUVRE DE VINS DE MESSE
"Union Fraternelle"
Coopérative ecclésiastique d'Albi
Patronée par Monseigneur l'Archevêque d'Albi
Fournisseurs : **DUBOUSQUET et Cie**
PROPRIÉTAIRES-RÉCOLTANTS
Domaine de VITRAC, par Gaillac (Tarn)

Délégué de la Coopérative pour Renseignements et Commandes
Abbé RAYNAL
Curé de FLORENTIN, par MARSAC (Tarn)

Vins en Cercles - Vins secs en bouteilles
Garantis pur jus de raisins frais
GRANDS MOUSSEUX

EXPÉDITIONS DIRECTES DE LA PROPRIÉTÉ
Prix-Courants sur Demande

ORGUES **à tuyaux** pr églises.
2 claviers et pédalier.
9 jeux. — Meuble chêne sculpté. — Etat neuf.
HARMONIUMS **à claviers** transpositeurs.
Toutes marques, églises et salons.
GILBERT, **115 et 113, rue de Vaugirard, PARIS.**
MAISON FONDÉE EN 1840
(Se recommander de l'*Ami du Clergé*)

EN POLYCOPIE celle qui s'impose et qu'on ne discute pas ! c'est **LA GRAPHITÈQUE** B. S. G. D. G. parce qu'elle **supprime** tous les **inconvénients** des appareils similaires **à pâte** ou **à argile**, tout en donnant un **merveilleux rendement.**
Ecrire pour tous renseignements à la Maison **Cardeilhac-Soubiron**, à **Montréjeau** (Hte-Garonne)

NOS BONNES MARQUES FRANÇAISES
JUMELLES DERAISME
167, rue Saint-Maur, PARIS (XIe)

JUMELLE PRISMATIQUE grossissant 8 fois.
Objectif 24 ½mm. Champ 105 m. à 1.000 m.
Etui cuir à courroie.
275 fr.

JUMELLE d'EXCURSION grosst 4 fois 1/4.
Objectif 47mm. Champ 60 m. à 1.000 m.
Etui cuir à courroie.
128 fr.

GARANTIES 10 ANS
EXPÉDITION FRANCO *CONTRE REMBOURSEMENT*
Tout envoi ne convenant pas sera remboursé

39e ANNEE (4e SERIE) N° 21 25 MAI 1922

L'AMI DU CLERGÉ

Paraît à Langres, tous les Jeudis

Mgr F. PERRIOT
Protonotaire apostolique *ad instar participantium*
FONDATEUR

A. ROZIER
Docteur en théologie, Chanoine honoraire de Langres
DIRECTEUR

Bulletin d'Écriture Sainte

Sommaire. — I. Les écrits de S. Luc. — A) Le commentaire du troisième Evangile par le R. P. Lagrange. 1° Le P. Lagrange et le problème synoptique. 2° L'auteur et la date du troisième Evangile. 3° Les sources du troisième Evangile. — B) *Les Actes des Apôtres,* par M. Loisy. 1° La part qui revient à S. Luc dans le livre des Actes. 2° Rôle assigné par M. Loisy au Rédacteur dans le livre des Actes; quels furent les mobiles qui inspirèrent et qui guidèrent son intervention.
II. Les dernières fouilles de Suse. Résultats obtenus.

§ 1er. — *Les écrits de S. Luc*

Deux ouvrages d'un volume considérable, d'un prix égal (50 fr. chacun !), d'une tendance et d'une valeur intrinsèque absolument différentes, viennent de paraître sur le troisième Evangile et sur les Actes des Apôtres. L'un est signé du P. Lagrange [1]; c'est l'œuvre d'un savant réputé. On peut ne pas accepter toutes ses conclusions; on doit rendre hommage à son labeur, à sa vaste érudidion, à son loyal effort pour pénétrer le sens du texte sacré : grammatical, historique et théologique. L'autre a été écrit par M. Loisy [2]; c'est un livre où l'auteur semble être uniquement préoccupé de soutenir les thèses rationalistes les plus avancées. On peut vraiment dire, sans aucune pointe d'exagération, que maintenant, chez lui, la fantaisie et l'imagination demeurent vraiment les règles suprêmes de la critique et les sources uniques d'information.

A) Le commentaire du 3e Evangile, du P. Lagrange

I. Le P. Lagrange et le Problème synoptique. — Dans l'Avant-Propos, bien qu'il soit très bref (deux pages seulement !), le P. Lagrange indique en quelques lignes la position qu'il a cru devoir adopter pour la solution du problème synoptique. Il se réserve d'exposer ultérieurement et de justifier plus amplement sa solution. La Commission Biblique, on s'en souvient (cf. *Ami* 1913, p. 33-40), a laissé aux catholiques toute liberté pour agiter entre eux cette question, mais sous certaines réserves. Ainsi, nous devons maintenir l'authenticité et l'intégrité des trois premiers évangiles et l'identité substantielle du Matthieu grec avec le Matthieu araméen; nous devons admettre que l'ordre traditionnel : Matthieu, Marc et Luc est aussi l'ordre de composition, et nous devons respecter les indications relatives aux dates de rédaction. Toutefois, les Eminentissimes Consulteurs n'ont condamné la priorité de Marc que si cette priorité est entendue au sens strict et absolu; et, tout en blâmant l'opinion de ceux qui n'admettaient pas un Matthieu araméen identique au Matthieu grec canonique, ils n'ont pas défendu de soutenir que la traduction grecque de Matthieu avait pu être postérieure à la composition des évangiles de S. Marc et de S. Luc. (Décision du 26 juin 1912, art. V : *Ami* 1912, p. 692). On pourrait donc supposer, à la rigueur, que le second et le troisième évangiles aient pu, dans une certaine mesure, influencer la traduction grecque de S. Matthieu, mais à la condition expresse que cette influence ne soit pas allée jusqu'à détruire l'identité substantielle entre le Matthieu araméen et sa traduction grecque. Sous le bénéfice de ces observations et à la condition de ne pas les perdre de vue, les exégètes catholiques peuvent recourir, pour expliquer les ressemblances et les différences qu'il y a entre les Evangiles synoptiques, soit à la tradition orale, soit à l'hypothèse documentaire, soit à la dépendance mutuelle, considérées isolément ou, comme il arrive d'ordinaire, mises en commun au nombre de deux (tradition orale et hypothèse documentaire) ou de trois (tradition orale, hypothèse documentaire et dépendance mutuelle).

Prenant ces directives comme « supremam studiorum normam et regulam » (Const. *Vineæ electæ* du 7 mai 1909), le P. Lagrange admet une dépendance de S. Luc vis-à-vis de S. Marc, puisque les trois quarts de cet écrit sont représentés, dit-il, dans le 3e Evangile; il admet également, pour les discours, une dépendance de S. Luc vis-à-vis de S. Matthieu, soit que S. Luc ait lu ces discours dans l'évangile grec complet, soit qu'il n'ait connu qu'un extrait grec les comprenant. Il réserve pour le commentaire du 1er Evangile l'étude des problèmes, particulièrement difficiles, que posent les rapports entre S. Marc et S. Matthieu, entre le Matthieu araméen et le Matthieu grec.

Il est toujours très délicat de discuter l'opinion d'un auteur, surtout quand elle n'est énoncée qu'en quelques lignes. Ces lignes, toutefois, laissent nettement percer l'orientation générale que prendra le P. Lagrange pour la solution du problème synoptique. L'ascendant de la catéchèse orale,

[1] *Evangile selon S. Luc,* par le P. M.-J. Lagrange, des Frères Prêcheurs; Paris, Gabalda, 1921. Ce volume fait partie de la collection des *Etudes Bibliques*.
[2] *Les Actes des Apôtres,* par Alfred Loisy; Paris, Nourry, 1920.

l'utilisation de sources écrites particulières lui paraissent des éléments insuffisants ; il croit devoir, en outre, faire appel à une dépendance mutuelle de S. Luc vis-à-vis de S. Marc, de S. Luc vis-à-vis du Matthieu grec ou, tout au moins, d'un extrait grec de ses discours.

Et pourtant, cette dépendance n'est pas sans présenter, à priori, certaines difficultés. La majorité des Pères, si l'on en excepte S. Augustin et S. Epiphane, ont tenu pour l'indépendance des Evangélistes à l'égard les uns des autres, et si nous citons, en passant, leur opinion, ce n'est pas certes pour opposer un argument de tradition qui, d'ailleurs, en l'espèce, on le sait, n'existe pas ; c'est uniquement pour dire comment dans le passé on a envisagé les rapports mutuels des Evangiles Synoptiques. Par ailleurs, il faut bien le reconnaître, la connaissance des évangiles antérieurs par les Evangélistes postérieurs ne va pas sans soulever, tout au moins théoriquement parlant, quelques objections géographiques et chronologiques assez sérieuses. On ne sait ni la date exacte de composition de l'évangile araméen de S. Matthieu, ni celle de sa traduction grecque, et l'on ignore tout à fait comment se fit sa diffusion et quelle en fut l'étendue. Quant aux œuvres de S. Marc et de S. Luc, beaucoup pensent qu'elles furent à peu près contemporaines. Ces trois écrits ont été rédigés en des endroits différents : S. Matthieu en Palestine, S. Marc en Italie, et S. Luc, selon une tradition relativement ancienne, en Grèce. Sur quoi se base-t-on pour supposer qu'à Rome où écrivait S. Marc, on connaissait déjà le travail de S. Matthieu ? Et si le P. Lagrange trouve qu'il n'y a rien à objecter à la tradition qui fait rédiger en Grèce l'Evangile de S. Luc, il en est réduit pour maintenir sa dépendance étroite de S. Luc vis-à-vis de S. Marc, à supposer que S. Luc a d'abord raconté son Evangile à Corinthe et qu'il ne l'a publié qu'à Rome, où, après avoir retrouvé S. Marc en compagnie de S. Pierre, lors de la captivité de S. Paul, il prit connaissance de ses notes et s'en servit pour écrire définitivement son Evangile, y mettre la dernière main et le terminer, ainsi que les Actes, avant le printemps de l'an 63, date de la fin de la captivité de S. Paul. (Pag. XXVII). Ainsi s'expliquerait et se justifierait, selon lui, la connaissance par S. Luc de l'évangile de S. Marc et son utilisation pour la rédaction du 3e Evangile.

Evidemment, nous ne pouvons pas dire que cette hypothèse ne soit pas historiquement et critiquement possible ; nos connaissances sur tous ces points sont si imprécises que trop souvent nous en sommes réduits à des conjectures, et l'on ne saurait nous reprocher ni nos ignorances, ni nos hypothèses, si nous restons dans les sages limites que nous a tracées la Commission Biblique. Dans le cas présent, il faut bien reconnaître qu'elles n'ont pas été franchies. Mais, vraiment, conçoit-on S. Luc parlant dans son prologue de ces « nombreux auteurs » qui ont écrit avant lui, si par eux il a voulu désigner Matthieu, un apôtre, et Marc, le disciple et l'interprète de Pierre ? Ce prologue, des plus importants pour montrer tout à la fois la valeur et la probité de l'historien, — très intéressant pour indiquer l'existence de plusieurs documents écrits qui concernaient l'histoire évangélique (discours et faits) et sur lesquels S. Luc, qui va les utiliser pour composer le récit ordonné qu'il dédie à Théophile, ne porte nullement (à notre avis du moins, bien qu'on ait parfois prétendu le contraire) un jugement défavorable, — est plutôt de nature, semble-t-il, à indiquer l'*indépendance* du 3e Evangile vis-à-vis des Evangiles antérieurement composés.

Les faits qui paraissent témoigner en faveur d'une dépendance mutuelle recevraient peut-être une explication critique parfaitement suffisante si l'on admettait que cette dépendance, au lieu d'avoir été immédiate, n'a été que *médiate,* s'étant exercée par l'intermédiaire et de la catéchèse orale identique dans le fond, souvent même dans les termes, et de documents presque semblables (discours et faits), recueillis peu après les événements pour les besoins de l'évangélisation, sous la surveillance et avec la garantie des Apôtres, familiers du Christ et témoins de sa vie.

Si l'on veut au contraire une dépendance mutuelle *immédiate* des Evangélistes postérieurs par rapport aux Evangélistes antérieurs, il semble que, loin de résoudre les difficultés très grandes du Problème synoptique, on les complique plutôt. Sans doute, cette dépendance *immédiate* explique parfaitement les ressemblances de style ou de plan. Mais ces mêmes ressemblances ne sont-elles pas aussi bien légitimées avec l'hypothèse d'une dépendance simplement *médiate,* pour le fond à l'égard de la catéchèse apostolique, pour les détails et pour le plan, par le recours à ces documents écrits dont S. Luc affirme l'existence ? Par contre, la dépendance mutuelle *immédiate* est totalement impuissante à expliquer certaines divergences (qui vont parfois jusqu'à constituer d'apparentes contradictions) et à rendre compte des nombreuses omissions de S. Luc par rapport à S. Matthieu. Le but et la méthode propres à chaque Evangéliste ne pourront toujours expliquer ces omissions que dans une certaine mesure [1].

II. L'auteur et la date du 3e Evangile. — Les questions d'introduction générale propres au 3e Evangile montrent combien facilement peuvent être défendues victorieusement, à son sujet, les positions traditionnelles. Alors que pour les deux premiers Evangélistes, en dehors de leur œuvre, on en est réduit, pour connaître leur personnalité, à de rares indications puisées dans les textes évangéliques et, pour S. Marc, dans les Actes des Apôtres, pour S. Luc au contraire on dispose des épîtres de S. Paul qui sont le meilleur commentaire des Actes, et aussi des prologues mis en tête du 3e Evangile et

[1] Au sujet de la dépendance de S. Luc vis-à-vis de S. Marc, M. Levesque a écrit : « Que S. Luc se soit directement servi du second évangile comme source pour la composition de son œuvre, c'est plus que douteux. » *(Nos Quatre Evangiles,* p. 50, note 3).

des Actes. On connaît ainsi, en S. Luc, non seulement le compagnon d'apostolat et le disciple fidèle de S. Paul, mais encore l'écrivain, sa méthode, son souci d'information auprès de ceux qui furent des témoins autorisés, son milieu d'origine, la culture scientifique que suppose sa profession. On a bien essayé de lui refuser ou de ne lui accorder dans les Actes que les Fragments-*nous,* mais toutes les tentatives faites en ce sens auprès des critiques sérieux ou de bonne foi, se sont heurtées et se heurteront toujours à cette constatation d'ordre interne absolument indiscutable : qu'il n'y a pas la moindre différence de style ou d'idée entre ces Fragments-*nous* et le reste du livre. Or, l'intervention d'un auteur différent, quel que soit le nom qu'on lui donne, qu'on l'appelle rédacteur ou compilateur, se serait certainement trahie par des divergences dans la pensée ou le vocabulaire. Luc doit donc être de plus en plus considéré avec une absolue certitude comme l'auteur unique du 3e Evangile et des Actes. Toutes les tentatives faites dans le passé pour lui dénier cette double paternité ont abouti à un lamentable échec ; celles qui sont faites de nos jours n'auront pas plus de succès.

On peut toutefois admettre l'authenticité des écrits de S. Luc et différer beaucoup entre savants sur la date à laquelle il convient de placer son activité littéraire. Naturellement, ici nous ne faisons pas allusion à ceux qui admettent la thèse insoutenable d'une dépendance littéraire ou historique de S. Luc vis-à-vis de Josèphe et qui, pour ce motif, datent les Actes des années 95-100. Ceux-là, d'ailleurs, ne sont pas à ranger parmi les tenants de l'authenticité. Nous voulons parler de ces critiques assez nombreux qui, croyant trouver dans l'apocalypse synoptique telle qu'elle est reproduite dans S. Luc (xxi, 8-38) des allusions claires au siège de Jérusalem (en particulier, versets 20 et 24), admettent, on ne sait trop pourquoi, que le 3e Evangile ayant été rédigé après 70, les Actes l'ont été vers 80. Nous avons eu l'occasion de montrer déjà *(Ami* 1913, p. 231-234, et 1914, p. 161-172) que les textes n'imposaient pas pareille conclusion et que le 3e Evangile pouvait fort bien se dater d'avant 70 en respectant toutes les exigences de la critique textuelle ou historique. Nous ne reviendrons pas sur ce point, puisque nous n'avons rien à changer à ce que nous avons écrit.

Quant à indiquer, avant 70, une date plus précise, tout dépend de l'opinion admise au sujet de la composition du livre des Actes et surtout de sa brusque conclusion. On disait autrefois (c'était l'opinion du P. Rose [1]) : Rome étant le terme d'évangélisation que S. Luc avait assigné à l'activité apostolique de S. Paul, il a terminé son livre dès que son héros y est arrivé ; — Harnack, dans ses ouvrages récents où il faisait siennes, *le surnaturel excepté,* les thèses traditionnelles, écrivait : Les Actes ne se terminent si brusquement que parce qu'ils ont été achevés avant la comparution de S. Paul devant le tribunal de César et le prononcé du verdict d'acquittement ; — d'autres, le P. Prat en particulier, précisaient même davantage le moment où avaient été achevés les Actes [1] : l'emploi du parfait ἐνέμεινεν montrait que cet instant avait coïncidé avec l'époque où l'Apôtre était passé du régime de la détention libre à celui de la surveillance plus étroite qui précédait, d'ordinaire, de peu de jours la comparution devant le tribunal impérial.

[1] *Les Actes des Apôtres,* Paris, Bloud (1905).

Le P. Lagrange apporte à son tour, dans son commentaire, une interprétation différente de ce verbe et de ce temps. D'après lui le passé ἐνέμεινεν n'indiquerait ni un changement de prison, ni un changement de régime de prison, mais le non-lieu ou l'acquittement. Quand S. Luc dit « cela dura deux ans », il insinue par le fait même que l'Apôtre recouvra ensuite sa liberté. (P. xxii). Or, c'est du printemps de l'an 63 que nous avons le droit de dater aujourd'hui la fin de la captivité de S. Paul [2]. Donc le 3e Evangile aurait été commencé par S. Luc dans les années précédentes, entre 61-64, et il aurait été achevé ainsi que les Actes avant la persécution de Néron qui suivit l'incendie de Rome, 19-28 juillet 64. Il nous paraît difficile, encore une fois, de concilier cette opinion du R. P. avec la tradition relativement ancienne contre laquelle, dit-il, « il n'y a rien à objecter » (p. xviii), qui veut que S. Luc ait écrit son Evangile en Grèce. Nous nous demandons si, dans la circonstance, la dépendance *immédiate* de S. Luc vis-à-vis de S. Marc, admise comme un dogme au nom de la critique, n'a pas eu quelque fâcheuse répercussion sur le lieu de composition finalement indiqué pour la rédaction du 3e Evangile.

III. Les sources du 3e Evangile. — Sur cette dépendance immédiate de S. Luc vis-à-vis de S. Marc, le P. Lagrange revient encore nécessairement dans la longue dissertation (p. xlviii-xciv) qu'il consacre aux sources du 3e Evangile. Il dit, en faveur de cette thèse, tout ce qui peut être dit et il le dit excellemment, non seulement avec le souci de la prouver, mais aussi avec la préoccupation de répondre aux objections qui ont été formulées contre elle.

a) Il considère démontré, comme un minimum, la connaissance par S. Luc de la catéchèse de S. Pierre telle que S. Marc l'a recueillie, à supposer qu'il n'ait livré son évangile au public qu'après la mort du Prince des Apôtres, comme le voulait S. Irénée (p. xxvi).

b) Mais il va plus loin, et il prétend établir la dépendance littéraire de S. Luc vis-à-vis non pas d'un Proto-Marc hypothétique dont l'existence éphémère a été rejetée aussi bien par la science que par la Commission Biblique (voir *Ami* 1913, p. 38), mais vis-à-vis de notre Marc actuel (p. xlviii). Pour prouver cette dépendance, il invoque dans les sections marciennes : Mc. i, 21-iii, 12 et

[1] Cf. *S. Luc et les Actes des Apôtres,* dans les *Etudes,* 20 déc. 1913, p. 749.

[2] Cf. Brassac, *Une inscription de Delphes et la chronologie de S. Paul,* dans *R. B.* 1913, p. 36-53 et 207-217.

Lc. iv, 31-vi, 19 ; — Mc. iv, 1-ix, 41 et Lc. viii, 4-ix, 50 ; — Mc. x, 13-xiii, 37 et Lc. xviii, 15-xxi, 38, la suite des péricopes, les ressemblances de style [1], les doublets. Nous sommes obligé d'avouer que tous les exemples allégués en faveur d'une dépendance *absolument immédiate* ne nous ont pas paru toujours concluants. En dehors de la tradition orale, ces récits de faits ou ces recueils de discours auxquels fait allusion S. Luc dans son Prologue et dont déjà nous avons parlé, suffisent à rendre compte de la majeure partie des coïncidences signalées. Il semble probable que l'ordre de S. Marc, simple et si alerte, devait être l'ordre catéchétique le plus généralement suivi, et l'on n'a pas lieu d'être surpris que S. Luc s'y soit conformé pour les grandes lignes de son œuvre. — Le P. Lagrange poursuit : « Sa dépendance assez étroite dans les sections marciennes (est) mitigée dans les sections de l'investiture et de la passion. Il a son début de l'Evangile et ses récits à lui de la résurrection. De plus, dans le cours même du ministère, il a deux sections l'une assez courte (vi, 20-viii, 3), l'autre plus longue, la partie propre ou spéciale assez improprement nommée le voyage de Pérée (ix, 51-xviii, 14). Si, dans ces deux sections, il semble parfois se rapprocher de Marc, ce n'est pas qu'il y dépende jamais de lui... Mais loin que cette indépendance, dans certains endroits, soit une objection contre la dépendance dans d'autres, il semble, au contraire, que l'abstention rend plus clair le phénomène de l'emprunt » (p. lxvii). Encore une fois, d'accord, s'il s'agit d'emprunts plutôt *médiats*.

c) En dehors de S. Marc ou de la catéchèse orale et écrite qui se trouve à la base de son œuvre, on peut se demander si l'évangéliste S. Luc n'a pas utilisé le travail de S. Matthieu et, dans l'affirmative, sous quelle forme il l'a utilisé. A s'en tenir simplement à l'ordre des faits, où l'on ne voit jamais S. Luc et S. Matthieu d'accord contre S. Marc, et aussi aux différences des récits de l'Enfance dans le 1er et dans le 3e Evangile, il semblerait qu'il faille conclure que S. Luc a ignoré totalement S. Matthieu, et que les traits de détail où il est d'accord avec lui contre Marc pour l'expression de la pensée (des 20 cas signalés par Hawkins, Lagrange n'en retient que 11 comme vraiment concluants) peuvent s'expliquer suffisamment par la tradition orale ou les habitudes courantes de parler et d'écrire. — Mais voici que pour les discours, c'est-à-dire pour le sixième environ de chacun de ces évangiles, il y a de telles similitudes entre Luc et Matthieu qu'il semble nécessaire de recourir, à tout le moins, à une source grecque commune. Harnack, Hawkins, Stanton se sont plu à relever ces similitudes. Le P. Lagrange, à son tour, les signale et les discute. Il en élimine un certain nombre qui sont de peu de longueur, n'offrent pas une ressemblance très étroite ou ont le caractère de sentences et de proverbes. Mais il y en a d'autres où la ressemblance est si étroite, quoique le contexte soit différent (du moins quant aux circonstances), qu'il semble qu'il faille conclure à des extraits. — Enfin, il y a aussi en S. Luc des groupements qui correspondent dans S. Matthieu à des groupements identiques. Le P. Lagrange en relève 13 auxquels ni Harnack, ni Hawkins n'avaient prêté une attention suffisante, et, après avoir traité comme elle le mérite l'hypothèse des *Logia* de Matthieu, il se demande si S. Luc n'a pas eu sous les yeux un extrait de l'évangile de S. Matthieu contenant peut-être surtout les Paroles du Seigneur (p. lxxxii) dans leur ordre actuel et telles qu'elles sont, sauf quelques retouches, dans le texte de Matthieu (p. lxxxv).

Inutile de faire remarquer que le R. P. ne fait qu'user, en l'espèce, de la latitude laissée aux critiques catholiques par la Commission Biblique pour la solution du Problème synoptique (26 juin 1912, art. I), et qu'il défend la composition en araméen, par S. Matthieu, de notre 1er Evangile et l'identité substantielle du Matthieu araméen et de sa traduction grecque qui nous est seule parvenue. Cette position, il l'avait déjà adoptée et soutenue, *dès 1896,* dans la *Revue Biblique,* p. 27 et ss.

d) Restent les parties qui sont propres à S. Luc : récits de l'Enfance et voyage à travers la Pérée, suivant l'expression impropre sans doute mais consacrée par l'usage (ix, 51-xix, 28). Quelles purent être, pour ces parties, les sources spéciales dont disposa l'auteur du 3e Evangile ?

Pour les récits de l'Enfance, on a mis en avant une source judéo-chrétienne, à tendance ébionite ; on a parlé de la copie quasi-textuelle par S. Luc d'une source araméenne qu'un rédacteur aurait retravaillée après lui pour y insérer les cantiques et les versets relatifs à la conception virginale, Luc i, 34-45 (c'est l'avis de M. Loisy, entre autres). On a même lancé, en particulier Harnack, l'hypothèse de deux histoires araméennes, primitivement indépendantes, l'une concernant S. Jean-Baptiste et l'autre Notre-Seigneur, que S. Luc aurait accrochées l'une à l'autre et intimement soudées, comme si l'unité de plan et de style ne protestait pas contre pareille supposition. Toutes ces opinions, aussi rapidement abandonnées que hâtivement conçues, ont du moins l'avantage, par la rapidité avec laquelle elles se succèdent et la fragilité des preuves sur lesquelles elles reposent, de mieux faire ressortir la solidité de l'hypothèse qu'ont toujours admise les auteurs catholiques et que le P. Lagrange fait également sienne, à savoir, que la source principale utilisée par S. Luc pour cette portion de son Evangile ne fut autre que la T. S. Vierge, ainsi qu'il l'insinue lui-même (ii, 19-51), soit qu'il l'ait directement interrogée, soit qu'il se soit renseigné auprès de témoins qui tenaient tout de Marie. Il est possible qu'avant lui ces détails sur l'enfance de Notre-Seigneur aient

[1] « La comparaison entre Marc et Luc du point de vue de la langue ne peut donc que confirmer ce que nous avons dit plus haut de la dépendance de Luc ; c'est bien le texte de Marc qu'il avait sous les yeux, mais il l'a parfois écrit de nouveau dans un grec plus correct et plus clair, au risque d'enlever à certaines expressions populaires leur saveur. » (*S. Luc,* p. cxiii).

été écrits en araméen ; mais rien, absolument rien, n'autorise la critique à distinguer ici un intermédiaire écrit entre la tradition orale et l'auteur du 3e Evangile.

Enfin, pour la longue section qui lui est propre, S. Luc a dû se renseigner par lui-même, ainsi qu'il le dit clairement dans le prologue de son Evangile. A Jérusalem, à Césarée, à Rome, il a été en contact avec des témoins directs du Christ et avec les personnages principaux de l'époque apostolique. Vouloir, pour plus de précision, distinguer des sources écrites, ingénieusement reconstituées et savamment étiquetées, est une tâche impossible à réaliser, et d'ailleurs parfaitement inutile pour juger de la valeur historique de l'œuvre de S. Luc. « L'essentiel est de constater que Luc a donné la préférence à la catéchèse de Pierre représentée par Marc. Il a pu les voir tous les deux à Rome, dès son arrivée avec Paul, mais il avait pu les voir déjà à Jérusalem où se trouvaient Jean et Jacques, le frère du Seigneur, pour le concile de Jérusalem... Il a pu, sans changer l'ordre des faits qu'il avait agréé, enrichir son œuvre en empruntant à la catéchèse de l'apôtre Matthieu quelques histoires, et surtout les divins enseignements du Maître. Le reste, semble-t-il, lui est venu par informations détaillées. » (P. XCII).

Et voilà pourquoi S. Luc diligemment documenté, soucieux de fonder sur l'histoire la base solide de la nouvelle doctrine et très exigeant sur la réalité des faits, a pu écrire, pour présenter l'Evangile au monde gréco-romain, une vie de Jésus dans laquelle, quoiqu'on en dise, on peut avoir la plus absolue confiance. Il a pratiqué la méthode indiquée dans son prologue et il n'a nullement déçu les espérances que ce prologue pouvait faire concevoir. Il a raconté avec ordre, καθεξῆς, il a enchaîné les faits, ne fixant que l'époque des événements principaux, mais sans porter préjudice à la sincérité de son récit ; il a négligé la géographie dont les multiples détails avaient, d'ailleurs, peu d'importance pour le sujet avant tout doctrinal qu'il voulait traiter. Ce qui nous importe, c'est de savoir qu'il n'a rien inventé, qu'il n'a pas mis une harangue sur les lèvres de Jésus devant Hérode ou Pilate, ce que n'auraient pas manqué de faire tant d'historiens de l'antiquité. L'essentiel, c'est qu'il n'a pas essayé d'esquisser des biographies, de combler des lacunes par des incidents puérils ou charmants, comme en contiennent tant ces livres à prétention historique que l'Eglise a fort justement repoussés de son Canon ; c'est, enfin, qu'il n'a pas transformé la donnée religieuse primitive pour la faire accepter des Grecs, ou du moins qu'il n'a pas reflété un état de la croyance qui aurait sensiblement évolué depuis S. Marc.

Nous ne saurions trop attirer l'attention sur les pages consacrées par le R. P. Lagrange à S. Luc historien et historien religieux (p. CXXIX-CLI). Elles font justice de la plupart des objections articulées de ce chef contre S. Luc, qu'elles viennent d'Harnack, de Nicolardot, de Wellhausen, d'Holtzmann ou d'autres coryphées de la critique contemporaine, et l'Apologétique catholique a intérêt à s'inspirer de ces pages, où elle trouvera des arguments solides et des aperçus éminemment suggestifs.

Disons, en terminant, que le P. Lagrange est aussi sévère en 1921 qu'il le fut en 1899, à l'égard de l'hypothèse imaginée par Blass, principalement en raison des variantes du *Codex Bezæ,* d'une double édition du 3e Evangile et des Actes des Apôtres faite par S. Luc lui-même ou par une tradition postérieure.

A la fin de l'Introduction (p. CLV-CLXVII), une série de corrections sont proposées pour rapprocher le texte de la Vulgate de l'original grec, et certaines autres leçons sont signalées pour lesquelles on émet le vœu, sans vouloir prévenir les décisions de l'Eglise, qu'elles ne soient pas reconnues par les RR. PP. Bénédictins, même si elles étaient trouvées plus conformes à l'original de S. Jérôme. Elles s'éloignent, en effet, nettement du texte grec authentique et nul n'ignore que le souci de S. Jérôme fut de s'en rapprocher le plus possible.

L'Introduction est suivie d'un commentaire détaillé du texte du 3e Evangile qui n'a pas moins de 622 pages. C'est dire assez quelle mine de renseignements de tout ordre on peut s'attendre à y trouver.

B) *Les Actes des Apôtres* de M. Loisy

M. Loisy consacre 131 pages à traiter les questions d'authenticité, de lieu et d'époque de composition, de sources et de valeur historique et littéraire. Son introduction est suivie d'un commentaire détaillé du texte, p. 133-954 (en tout 821 pages !).

La position adoptée par M. Loisy, au nom de la critique, vis-à-vis du livre des Actes peut se résumer dans la proposition suivante : — Les Actes des Apôtres ont un fond authentique qui remonte à S. Luc, le compagnon de Paul. Mais l'ouvrage que nous possédons actuellement sous le titre d'Actes des Apôtres, n'est plus l'œuvre authentique de S. Luc ; c'est un livre frelaté qui a travesti l'histoire sans même conserver le squelette complet de l'œuvre originale. Il n'a été écrit qu'au début du second siècle par un anonyme qui a préféré laisser son travail sous le patronage du premier auteur pour lui donner dans l'Eglise, par cette supercherie, un plus grand crédit.

Deux personnages ont donc contribué, selon M. Loisy, à nous donner notre livre des Actes actuel : S. Luc, auteur d'un noyau primitif, et un rédacteur anonyme (p. 89-121). Voyons ce que pense M. Loisy de l'un et de l'autre.

1° QUELLE EST LA PART QUI REVIENT A S. LUC DANS LA RÉDACTION DES ACTES ET QUELLE FUT LA VALEUR HISTORIQUE DE CE QU'IL RÉDIGEA. — L'attribution traditionnelle des deux livres à Théophile, 3e Evangile et Actes des Apôtres y compris les Fragments-*nous* (Act. XVI, 10-17 ; XX, 5-15 ; XXI, 1-18 ; XXVII, 1-XXVIII, 16), paraît fondée à M. Loisy. « L'auteur qui dit *je* dans les deux prologues, dit-il, est celui qui dit *nous* dans la relation des voyages de Paul, et ce

compagnon de l'Apôtre doit être le médecin Luc dont parlent les Epîtres » (p. 89). Le prologue du 3e Evangile permet de se faire une idée de son but et de sa méthode comme historien. Celui des Actes, s'il n'avait pas été tronqué (?), nous aurait montré le terme de l'histoire que l'auteur se proposait de raconter, tandis qu'il n'en indique que le début : le ministère de Jésus. Sur ce point, comme sur tant d'autres, hélas ! M. Loisy suit à l'aveugle la thèse de Norden dans son livre *Agnostos Theos* (Leipzig, 1913). D'après ce critique allemand, le prologue primitif des Actes aurait été ainsi conçu : « J'ai consacré mon premier livre, ô Théophile, à tout ce que Jésus a fait et enseigné jusqu'au jour où il fut enlevé ; maintenant, je vais essayer d'écrire les événements qui ont suivi, ceux dont j'ai été témoin moi-même et ceux que j'ai connus par des hommes dignes de foi jusqu'au séjour de Paul à Rome [1]. »

Ceux de nos lecteurs (et ce doit être la totalité) qui ne s'étaient pas plus doutés que nous-même que le prologue du livre des Actes avait pu être tronqué, admireront du moins le sens divinatoire et la superbe assurance avec lesquels M. Norden nous le restitue dans sa pureté primitive. Qu'il en soit remercié au nom de la fantaisie, à défaut de la science !

En tant qu'auteur d'un écrit primitif mais que nous ne posséderions plus sur les Actes des Apôtres, S. Luc est comblé d'éloges par M. Loisy. C'était l'homme « le plus éclairé probablement et le plus sage de tous ceux dont le N. T. nous a conservé les écrits. »... Après Barnabé, c'était la figure la plus sympathique du christianisme primitif (p. 89). « C'était un esprit cultivé, un écrivain suffisamment expert, consciencieux surtout. » Sa culture et son genre d'esprit s'accordaient avec sa profession de médecin. Il s'était fait le compagnon de Paul dont, sans doute, il connaissait les défauts, mais auquel il s'était attaché en raison de ses qualités (p. 90). Ce fut à Rome qu'il composa son grand ouvrage : Evangile et Actes, « histoire qui était vraiment unique en son genre, légende religieuse qui était vraie et sincère autant que peuvent l'être une histoire humaine et une légende religieuse » (p. 89). Il le rédigea pour un personnage considérable qu'il avait peut-être converti lui-même, un certain Théophile, « noble romain » sous les dehors duquel M. Loisy reconnaîtrait volontiers le propre neveu de Vespasien, Flavius Clemens.

On était alors, dit M. Loisy, aux environs de l'an 80, car le prologue du 3e Evangile laisse entrevoir un certain recul des faits ; il suppose que les témoins de la première génération ont tous disparu et qu'il ne reste plus que ceux de la seconde génération, qui ont été, comme S. Luc, les disciples des premiers apôtres (p. 91). — Lisons, à notre tour, ce prologue. S. Luc y parle de ceux qui ont composé une relation des choses dont les chrétiens ont pleine conviction, en se basant sur les récits de ceux qui ont été « dès le commencement témoins oculaires et ministres de la parole. » Lui aussi va s'appliquer à connaître exactement toutes choses depuis l'origine, évidemment en consultant *ces témoins oculaires* et ces *ministres de la parole*, et ce n'est point parce qu'ils ont *transmis* déjà à d'autres ce qu'ils savaient qu'on a le droit d'en conclure qu'ils ont tous disparu et qu'il ne reste plus que les hommes de la seconde génération, les disciples des premiers apôtres.

Ce qui détermina S. Luc à écrire, poursuit M. Loisy, ce fut son dédain pour les Evangiles du genre de celui de Marc, incapables de satisfaire le public instruit auquel appartenaient Théophile et lui-même. Son prologue montre assez qu'il s'était rendu compte que les écrits antérieurs étaient « de valeur bien inégale et que tout ce qu'ils racontaient n'était pas également bien garanti » (p. 93). — Encore une fois, reprenons le prologue pour juger de la valeur de cette affirmation. S. Luc veut écrire « *un récit suivi* » après s'être appliqué à « connaître exactement toutes choses depuis l'origine » ; il ne porte nullement un jugement sévère sur ses devanciers qui ont écrit conformément, il le dit lui-même, à ce que leur ont transmis ceux qui furent, dès le commencement, les témoins oculaires et les ministres de la parole. Mais alors que ces devanciers ont sans doute rédigé des récits fragmentaires, ne formant pas une histoire complète et ordonnée, lui, il va écrire « *un récit suivi.* » Ce sera toute la différence entre lui et ses devanciers, qui, tout comme il va le faire lui-même, ont puisé leurs renseignements à des sources excellentes. S. Luc n'a certainement pas voulu dire autre chose, et il n'a pas porté sur ceux qui l'avaient précédé le jugement sévère que lui attribue M. Loisy. Son but a été d'écrire une histoire complète, pour mettre Théophile en mesure de vérifier la sûreté de ce dont on l'avait instruit en constatant que les faits chrétiens étaient bien arrivés. Pour ce faire, S. Luc utilisa beaucoup l'information directe, il interrogea les témoins de l'histoire évangélique (il y en avait donc encore ? On nous a pourtant dit, il y a un instant, qu'ils avaient tous disparu) ; il consulta les agents de l'histoire apostolique et, pour une partie notable de cette histoire, il mit à contribution ses souvenirs personnels très précis. Sur tous ces points nous sommes pleinement d'accord avec M. Loisy, et nous le constatons d'autant plus volontiers que le fait se produit bien rarement.

Eclairé par un sens divinatoire peu commun et guidé par certains préjugés philosophiques et théologiques qui n'ont rien à voir avec les règles de la saine critique historique, M. Loisy trace le cadre de cet écrit primitif que rédigea S. Luc pour renseigner Théophile sur le passé chrétien. Le livre débutait avec le ministère de Jésus et retraçait sa carrière ; il montrait ensuite le développement du mouvement chrétien jusqu'à la constitution de la communauté romaine, et se terminait par le récit de la mort de S. Pierre et de S. Paul lors de la persécution de Néron.

[1] Traduit dans Jacquier, *Etudes de critique et de philologie du N. T.*, p. 340.

Voici quel aurait été, en particulier, le livre des Actes composé par S. Luc. Il aurait raconté, *sans Pentecôte,* les débuts de l'Eglise à Jérusalem, la guérison du paralytique et l'intervention du Sanhédrin, la constitution d'un groupe de chrétiens hellénistes avec S. Etienne pour chef, à côté d'un groupe de premiers chrétiens d'origine hiérosolymitaine ayant à sa tête le comité des Douze. La mort d'Etienne amena la dissolution du groupe helléniste. Luc racontait peut-être ensuite la mission du diacre Philippe à Samarie et à Césarée ; puis, il insistait sur l'origine de l'Eglise d'Antioche, l'appel de Paul à la foi du Christ tandis qu'il persécutait les disciples à Damas. Désignés par l'Esprit, Barnabé et Paul partaient pour l'apostolat ; en commun, ils évangélisaient la Syrie et la Cilicie et se rendaient à l'assemblée de Jérusalem. Peu après, éclatait la persécution d'Hérode Agrippa où Jacques le Majeur et son frère S. Jean (?) trouvaient la mort. Pierre, plus heureux, s'échappait et allait à Antioche. Là, il entrait en conflit avec S. Paul au sujet des Judaïsants. Il se brouillait ensuite également avec Barnabé. En compagnie de Jean Marc, Barnabé allait évangéliser l'île de Chypre et Paul, accompagné de Silas, partait pour la Galatie romaine, la Macédoine et la Grèce : Philippes, Thessalonique, Bérée, Athènes, Corinthe, Ephèse. Il quittait Ephèse pour aller visiter les communautés fondées par lui en Phrygie et en Galatie. Pendant ce temps, Apollos se rendait à Corinthe et, peu après, S. Paul revenait à Ephèse où il demeurait pendant plus de deux ans. Son séjour achevé, il se dirigeait sur Jérusalem dans le but d'y porter les collectes qu'il avait recueillies en Macédoine, passait par Troas, Tyr, Ptolémaïs et Césarée. Dans le port palestinien, il était accueilli par le diacre Philippe dont les quatre filles vierges lui annonçaient sa prochaine captivité. A Jérusalem, Paul était arrêté dans le Temple, puis, par mesure de sécurité, transporté à Césarée où il fut retenu deux ans prisonnier. Les Juifs firent toutes sortes d'intrigues pour s'emparer de sa personne. Son procès se déroula successivement devant Félix, puis devant Festus, et comme il en avait appelé à César, force fut de le conduire à Rome. Là, après deux ans de captivité sous la garde permanente d'un soldat, il fut condamné à mort et exécuté sur l'heure (?).

En manière de conclusion de sa reconstitution du livre soi-disant authentique de S. Luc, M. Loisy nous donne, pour les premières années de l'histoire de l'Eglise élaborée par lui, les dates suivantes : printemps de l'an 29, mort de Notre-Seigneur, car le ministère de Jésus n'a duré, selon lui, que *quelques mois* (cette date lui est suggérée par le synchronisme placé en tête du chap. III de l'Evangile de S. Luc) ; en 31, au plus tard, conversion de S. Paul ; en 33, venue de S. Paul à Antioche ; de 33 à 44, mission commune de Barnabé et de Paul en Syrie et en Cilicie ; au début de 44, réunion de l'assemblée de Jérusalem ; au cours de l'année 44, mort d'Agrippa Ier ; fin de l'année 44, conflit d'Antioche ; de 45 à 54 au plus tôt, et 59 au plus tard, missions particulières de S. Paul.

Cet ouvrage que nous ne possédons plus, mais que M. Loisy connaît du moins dans son cadre général et jusqu'en certains de ses détails, avait toutes les qualités. C'était une véritable histoire, un ouvrage sérieux conçu au moment où la secte chrétienne commençait à faire des recrues ailleurs que dans les bas-fonds de la ville impériale. La forme sous laquelle il était rédigé ne choquait point le goût des personnes instruites, et il y avait quelque utilité à dire alors avec sobriété, honnêteté et bonne tenue, comment s'était constitué le christianisme (p. 92, 93). Malheureusement, ce furent ces qualités mêmes qui, selon M. Loisy toujours, firent rapidement mutiler et amplifier l'œuvre primitive. Le christianisme moyen, un quart de siècle plus tard, se trouva incapable de comprendre le mérite de ses origines humbles et obscures, et il ne crut pouvoir mieux faire que de refondre l'œuvre authentique de S. Luc « pour l'adapter à sa médiocrité » (p. 92). Et plus loin, on lit encore : « Il est certain que sa relation de l'histoire apostolique (c'est-à-dire, celle imaginée par M. Loisy et attribuée par lui à S. Luc) était quelque chose d'infiniment supérieur aux élucubrations que le Rédacteur des Actes nous a léguées sous son nom ; c'était une véritable histoire et, s'il nous était donné de la lire, les plus graves problèmes soulevés par la critique à propos des premières origines du christianisme n'existeraient pas. Même son histoire évangélique devait l'emporter de beaucoup sur le livre actuel, parce qu'elle ignorait maintes fictions légendaires qui ont trouvé place dans celui-ci, et que l'auteur avait fait le possible pour n'y mettre que des renseignements de bon aloi » (p. 93).

2° Rôle assigné par M. Loisy au Rédacteur dans le livre des Actes ; quels furent les mobiles qui motivèrent et qui guidèrent son intervention. — Si S. Luc mérite tous les éloges que l'on peut décerner à l'historien le plus scrupuleux, par contre l'anonyme qui a retouché son œuvre et que l'on désigne sous le nom de *Rédacteur* encourt tous les blâmes, et naturellement l'organisation ecclésiastique qui l'a poussé dans son œuvre de faussaire doit en prendre pour elle une large part. Pauvre Rédacteur ! Heureusement qu'il ne s'en portera pas plus mal dans le néant d'où il n'est jamais sorti.

a) Or donc ce Rédacteur est d'abord un abominable faussaire ! C'est lui qui a fait du second livre à Théophile l'ouvrage ultérieurement canonisé sous le titre d'*Actes des Apôtres ;* c'est lui qui a transformé profondément une œuvre précieuse bien authentique et qui, pour donner plus de crédit à sa supercherie malhonnête, a préféré laisser sous le patronage de son premier auteur l'œuvre qu'il avait criminellement détériorée (p. 105).

Si encore ce faussaire avait été un inconscient, on pourrait peut-être avoir à son égard quelque indulgence ! Mais il a agi en sachant fort bien que

sa besogne était répréhensible au point de vue de la sincérité. Sa seule excuse, si ce peut en être une, c'est qu'il n'agit pas en tant que personne privée. Etant l'un des membres dirigeants de la communauté romaine, il a retravaillé l'œuvre de S. Luc, non dans son intérêt personnel ni en vue de tromper la postérité, mais pour plaire à son groupe, sans se douter du dommage qu'il causerait par ses retouches à la science du xx[e] siècle en transformant en un plaidoyer une histoire impartiale (p. 106). Dans l'intérêt actuel de la communauté à laquelle il appartenait, il a substitué à l'histoire de Luc une interprétation fort différente de la réalité ; il a raconté l'histoire *comme elle aurait dû arriver,* inventant au fur et à mesure des besoins ce qu'il substituait à une vérité susceptible de gêner sa démonstration, et il a produit une apologie d'intérêt général, d'esprit quasi politique qui s'alliait parfaitement avec les conceptions et les aspirations de la communauté chrétienne au milieu de laquelle il vivait à Rome. Son travail est donc une œuvre concertée ; son livre, un livre frelaté qui a remplacé systématiquement le livre authentique de S. Luc, qui sans doute, alors, n'était guère répandu que dans les milieux romains.

La substitution de l'œuvre apocryphe à l'œuvre authentique se fit rapidement, et d'une façon si radicale que Marcion, vers 140, eut à peine vent de la fraude ; mais il la soupçonna suffisamment pour pouvoir s'en prévaloir et refaire à sa guise le 3e Evangile [1] (p. 13, 106).

b) Le but poursuivi par ce Rédacteur faussaire [2] qui transforma en la dénaturant l'œuvre historique de S. Luc, fut de montrer à tous, aux païens d'abord, à l'autorité romaine surtout, que le christianisme n'était pas une secte nouvelle, étrangère à tout et en contradiction avec les lois, mais que c'était, au contraire, la forme parfaite et authentique de la religion juive, l'espérance où se résumait celle-ci ayant été accomplie en Jésus, et les prédicateurs du christianisme n'ayant jamais fait, ne faisant pas autre chose que d'annoncer cette espérance, que de promouvoir sa réalisation. La tolérance officielle dont jouissait le judaïsme devait donc être acquise au christianisme, et cela d'autant plus que le seul grief articulé par les Juifs contre les Chrétiens était d'avoir fait part aux païens du salut qu'ils avaient eux-mêmes refusé. Ainsi, dans le livre des Actes, l'apologie s'est substituée à l'histoire parce que la persécution avait déjà sévi, parce qu'elle menaçait à nouveau, les Juifs eux-mêmes y poussant. On croyait pouvoir la conjurer en établissant devant l'opinion dirigeante la situation du christianisme à l'égard du judaïsme (p. 107).

[1] Nous verrons que le rôle de Marcion vis-à-vis du 3e Evangile s'explique historiquement, théologiquement et... critiquement de toute autre manière. L'hérésiarque se contenta de mutiler le 3e Evangile ; il ne s'occupa pas d'une reconstitution des Actes des Apôtres dans leur teneur primitive, et M. Loisy a tort de voir en lui l'un de ses ancêtres.

[2] Nous prions nos lecteurs de nous excuser si nous empruntons à M Loisy son langage pour rendre plus fidèlement ses idées ; nous ne voudrions pas nous attirer de lui, en le méritant, le même qualificatif.

Cette transformation de l'histoire de S. Luc en apologie ne se fit qu'assez tard et, nécessairement, à une époque où la distinction des deux religions juive et chrétienne était pleinement acquise en fait, et où l'autorité romaine avait pris décidément position contre le christianisme ; il convient de la placer vers le début du second siècle, dans les premières années du règne de Trajan, par conséquent, un peu plus de 20 ans après la composition par S. Luc de l'ouvrage si hautement estimé par M. Loisy.

c) Pour faire de l'œuvre de S. Luc une démonstration apologétique, le Rédacteur l'a constamment travestie. Il n'a retenu de son devancier que les indications de faits qui lui fournissaient un cadre et ne le gênaient pas. Tout le reste, il l'a supprimé, remplacé ou altéré sans même respecter la suite des faits (p. 108). Il n'a pas agi avec plus de scrupule à l'égard des sources étrangères dont il s'est servi ; il a mis deux voyages de Barnabé et de Paul à Jérusalem, alors que l'épître aux Galates ne parle que d'un seul (?) ; il a fait dire à Gamaliel, en s'inspirant de Josèphe (?), que Theudas avait paru avant Judas le Galiléen, Act. v, 36, 37 (est-on bien sûr qu'il s'agisse dans les deux auteurs du même personnage ?) ; il a multiplié miracles et discours pour équilibrer ses récits et faire valoir ses idées ; il a organisé des récits merveilleux adaptés à ses fins en utilisant des types connus de l'Anc. Testament, de la tradition évangélique ou même du paganisme contemporain (?) ; il a fabriqué ses discours en se servant de thèmes tout préparés que lui offrait la controverse courante entre Chrétiens et Juifs et même, une fois, à Athènes, en utilisant un thème de la philosophie païenne tout en changeant, pour les besoins de sa cause, l'autel aux dieux inconnus en un autel au Dieu inconnu [1].

De la fondation de l'Eglise et de son développement, il s'est fait une idée très simple. Puisque l'Eglise est le royaume de l'Esprit, il faut que cet Esprit se soit manifesté à tout propos et en toutes circonstances : d'où le miracle de la Pentecôte et ces interventions multiples de l'Esprit. Pour transformer le Christianisme en un épanouissement normal du Judaïsme, le Rédacteur a utilisé plus qu'aucun autre écrivain du Nouveau Testament (que dire alors de l'Evangile de S. Matthieu ?) l'argument des prophéties réalisées en Jésus (p. 112). C'est pour ce motif que les récits de l'enfance dans le 3e Evangile, que les discours des Apôtres au début de l'évangélisation ont une saveur juive si particulière et montrent une christologie si peu avancée. Le Rédacteur envisage bien plus, en Jésus, le Messie annoncé par l'A. T. que le Christ au sens paulinien ; il veut absolument et de parti pris tout judaïser. « Pour montrer que le christianisme n'était que le plus authentique judaïsme, l'accom-

[1] Aucune de ces objections contre la valeur historique des Actes n'a le mérite de la nouveauté. Pour voir l'importance qu'il convient d'y attacher et savoir comment on peut y répondre, prendre L. PIROT, *Les Actes des Apôtres et la Commission Biblique*, p. 131-223 ; Paris, Beauchesne, 1919.

plissement littéral et parfait de toute la prophétie juive, de l'espérance israélite en Jésus, force lui était de se tenir le plus près possible et des doctrines juives et des formules de l'A. T. C'est pourquoi il ne se lasse pas de faire dire aux orateurs de la nouvelle foi que Jésus le Nazaréen fut un homme recommandé de Dieu auprès des Juifs par des signes et des prodiges, qui a été, conformément à un décret de la Providence, livré par les Juifs ignorants de ce qu'ils faisaient aux Romains qui l'ont mis à mort, et que Dieu a ressuscité conformément à un autre décret providentiel, les Ecritures attestant également et que ce Messie devait mourir et qu'il devait ressusciter d'entre les morts. Les Apôtres ne sont que les témoins de cette résurrection du Messie annoncée dans les Ecritures. Il y a plus : le christianisme n'est pas autre chose que cette foi de la résurrection, foi qu'il affirme dans le cas de Jésus. Et le Rédacteur ira encore plus loin : Paul n'aura jamais fait autre chose que de prêcher la pure doctrine des Pharisiens... qui se caractérise elle-même par sa croyance à la résurrection ; Paul n'a jamais rien enseigné que cette foi de la résurrection et Jésus ressuscité » (p. 114, 115).

Ainsi donc, tout ce que nous considérons dans les discours des Actes, en raison de la saveur juive et de la christologie peu avancée, comme des indices d'ancienneté des documents, ne serait, selon M. Loisy, qu'une habile reconstitution d'un passé déjà mort depuis trois quarts de siècle, exécutée par le génial Rédacteur. Une telle hypothèse, à une telle époque et dans de tels milieux, ne résiste pas à l'examen. On a eu, au cours du second siècle, des pastiches d'origine chrétienne ou hérétique, et nul n'ignore que de telles productions n'ont rien qui ressemble, même de très loin, aux récits si sobres et si harmonieux de notre livre des Actes. Ce n'est pas ainsi qu'on invente !

Restait pour le Rédacteur à expliquer le mystère de l'incrédulité juive. Comment les Juifs avaient-ils pu méconnaître des Ecritures que les Chrétiens avaient si parfaitement saisies ?... Le Rédacteur a donné la clef de l'énigme en faisant prédire par Jésus l'aveuglement d'Israël, en montrant dans le discours de S. Etienne l'infidélité juive se donnant libre carrière durant tout le cours de l'histoire, et il a essayé de mettre parfaitement en relief que toute la haine des Juifs contre les Chrétiens venait de ce qu'ils avaient admis les Païens à l'espérance de la résurrection bienheureuse sans exiger d'eux la circoncision. Pour les besoins de sa cause, le Rédacteur n'a même pas reculé devant la fabrication d'un faux : il a inventé de toutes pièces ce fameux décret de l'assemblée de Jérusalem qui constitue la première des Fausses Décrétales.

Si S. Paul a été poursuivi par les Juifs d'une telle haine, dit le Rédacteur continuant son œuvre apologétique, ç'a été uniquement pour avoir été le missionnaire des Gentils. Et pourtant, l'Apôtre n'a rien négligé pour que les Juifs eux-mêmes profitassent de la promesse qui leur avait été faite. Avant d'aller aux Païens, il s'est adressé toujours aux Juifs dans leurs synagogues (p. 116). Les Juifs subissent sans doute, maintenant, les conséquences de leur endurcissement ; mais est-ce une raison pour dénier aux Chrétiens le droit de se considérer et d'être considérés comme les vrais représentants de la religion révélée par Dieu à Israël ? (p. 117).

L'influence de la communauté romaine se laisse percevoir dans le rôle prépondérant que le Rédacteur des Actes assigne à S. Pierre, dont il fait l'initiateur de l'évangélisation universelle et le chef incontesté de l'Eglise, ne donnant à S. Paul qu'un rôle de second plan ; dans l'attitude prêtée, dans le passé, aux autorités romaines, attitude qui n'est autre que celle qu'il voudrait leur voir prendre dans le présent. De même qu'Hérode témoigne de l'innocence de Jésus, ainsi font Festus et Agrippa à l'égard de S. Paul. Partout, ce sont les Juifs qui causent du mal aux Chrétiens, suscitent des embûches à S. Paul, tandis qu'au contraire le soldat romain se convertit en la personne du centurion Corneille, le proconsul en la personne de Sergius Paulus, pendant qu'à Philippes les magistrats font des excuses et qu'à Corinthe Gallion refuse de prendre parti dans une querelle théologique, montrant par là comment devait se comporter le pouvoir romain à l'égard du christianisme. Il y avait bien la sentence rendue contre Paul par le tribunal de Néron. C'était évidemment dans sa pensée un faux jugement rendu pour plaire aux Juifs (p. 120) ; « seulement, cette fois, dit M. Loisy, le Rédacteur a mieux aimé le laisser entendre que de discuter franchement et de nier ouvertement la valeur d'une condamnation portée par le tribunal impérial. Ne croyant pas pouvoir altérer autant qu'il aurait fallu le récit de cette condamnation, il a mieux aimé le supprimer et laisser deviner ce qu'il n'osait pas dire, à savoir, que la condamnation du christianisme dans la personne de Paul et des premiers martyrs chrétiens avait été une erreur essentielle et une profonde injustice » (p. 120).

La cause plaidée par le Rédacteur valait mieux que les raisons qu'il apportait en sa faveur : le christianisme n'était pas le judaïsme, et sa campagne entreprise contre les cultes de l'Empire, en particulier contre le culte impérial, ne pouvait pas le faire bénéficier de la large tolérance accordée au judaïsme en tant que religion nationale. Le tort de ce Rédacteur fut de plaider sa cause en avocat sans scrupules, et pour la faire triompher, pour montrer que le christianisme avait le droit de vivre, « de présenter sciemment sous un jour faux le passé du christianisme »... « Provisoirement, il perdit sa peine et il méritait presque de la perdre... Il n'a réussi pleinement qu'à tromper l'Eglise elle-même sur certaines circonstances de ses origines qu'elle était déjà prête à oublier » (p. 121).

On voudra bien nous excuser d'avoir accordé une aussi large place à l'exposé de cette théorie. Nous avons voulu que nos lecteurs pussent par eux-mêmes se rendre compte de la forme sous laquelle

se présentent actuellement les objections de l'école Loisy, Guignebert et Cie contre les origines du christianisme. Au cours de notre exposé, nous avons fait diverses remarques et posé certains points d'interrogation dont nos lecteurs, nous n'en saurions douter, ont saisi toute l'importance. Quant à apprécier dans son ensemble la théorie de M. Loisy sur l'auteur et le Rédacteur des Actes, nous ne pouvons le faire autrement qu'en lui appliquant le jugement qu'il a lui-même porté contre l'Ecole hollandaise : son tort, c'est « d'adapter la critique des textes et des faits à une théorie, au lieu de déduire des textes et des faits, critiquement examinés, les hypothèses qui peuvent en rendre compte » (p. 23). Et si M. Loisy est tombé dans ce travers, s'il a produit une œuvre de pure fantaisie, sans utilité pour l'exégèse et sans profit aucun pour l'histoire, c'est parce qu'il a méconnu les règles de la saine méthode historique.

Pour se renseigner sur n'importe quel ouvrage de l'antiquité, qu'il s'agisse de l'antiquité profane ou de l'antiquité chrétienne, il faut commencer par interroger les Anciens, savoir ce qu'ils ont connu de l'œuvre, de son auteur, de son époque et des circonstances de sa composition, et ne pas prendre son imagination et ses préjugés philosophiques et religieux comme source unique d'information. Or, l'antiquité n'a jamais soupçonné la revision ou mieux la corruption de l'œuvre de S. Luc par un Rédacteur. Marcion lui-même ne s'est pas occupé des Actes, et ses coupures dans le 3e Evangile n'ont eu d'autre but que celui de le rendre conforme à sa théologie. L'hérésiarque n'a pas songé un seul instant, en agissant de la sorte, à ramener l'œuvre de S. Luc à sa pureté primitive. Pas un passage de ses écrits, pas une ligne écrite par ses adversaires ne laisse supposer qu'il ait soupçonné, fût-ce vaguement, que l'œuvre de Luc avait été postérieurement altérée.

Et M. Loisy est d'autant moins fondé à invoquer pour les Actes le témoignage de Marcion qu'il va jusqu'à dire qu'il n'est pas autrement certain que Marcion ait connu ce livre. — Nous affirmons, quant à nous, qu'entre 140 et 160, bien que les Actes des Apôtres et le 3e Evangile aient pu alors circuler à l'état isolé, il est absolument certain que Marcion a connu les Actes des Apôtres. S'il les a rejetés, et ses disciples après lui, ce fut en raison de la place importante donnée à S. Pierre dans les premiers chapitres. N'oublions pas qu'aux yeux des Marcionites, S. Paul était le seul apôtre.

Ainsi, dans toute l'antiquité, Marcion est le seul dont se soit prévalu M. Loisy, et l'on voit combien son exemple est peu concluant. En dehors de Marcion, tous les témoignages anciens se dressent contre la théorie de M. Loisy. Par conséquent, si l'on se place au point de vue de la critique externe, cette théorie repose entièrement sur le vide.

Elle n'est pas plus solide du point de vue de la critique interne, car aucune raison philologique ou grammaticale ne permet de démarquer, dans l'œuvre de S. Luc, ce qui appartient à l'auteur et ce qui appartient au Rédacteur. Quant à supposer que le Rédacteur aurait travaillé avec une telle habileté que ses retouches seraient absolument invisibles, c'est là une affirmation que l'on peut donner doctrinalement devant un auditoire quelconque; mais aucun critique digne de ce nom ne l'acceptera sans protester.

Au fond, toute cette théorie soi-disant critique est uniquement inspirée par la peur du surnaturel. On veut bien accorder à S. Luc la substance des faits, mais après les avoir dépouillés de tout caractère miraculeux trop évident. Le reste, discours et miracles qui montrent la main de Dieu dans la fondation de l'Eglise et assignent à S. Pierre son véritable rôle, sont attribués à la malhonnêteté du Rédacteur, parce que s'ils émanaient de S. Luc lui-même, ils ne permettraient plus de raconter les Origines chrétiennes telles que l'on voudrait qu'elles eussent été.

§ 2. — *Les principaux résultats des nouvelles fouilles de Suse, à propos d'un livre récent* [1]

Les fouilles de Suse constituent en ce siècle l'une des gloires de l'archéologie française. A la suite d'un décret très libéral du gouvernement persan, définitivement ratifié en 1900, donnant à nos nationaux le monopole exclusif des fouilles dans toute l'étendue de l'empire avec le droit de garder pour nos musées la totalité des objets découverts en Susiane et la moitié de ceux que l'on découvrirait dans les autres contrées, le Ministère de l'Instruction publique organisa une délégation permanente en Perse et plaça à la tête de cette délégation M. de Morgan. Les fouilles commencèrent en 1897. En 1912, M. de Morgan dut se retirer pour raison de santé. Jusqu'à la guerre, les fouilles furent poursuivies sous la direction de M. de Mecquenem et du P. Scheil, O. P., membre de l'Institut, professeur d'assyriologie à l'Ecole des Hautes Etudes. Elles ont été reprises dans l'hiver de 1920-1921, le Ministère de l'Instruction publique ayant fourni les fonds nécessaires pour poursuivre les travaux et continuer la publication des *Mémoires* de la Délégation. Jusqu'à ce jour, 15 de ces volumes ont paru, et, si l'on désire se rendre compte des divers objets découverts, il suffit d'aller au Louvre dans les salles des antiquités orientales, au rez-de-chaussée et au premier étage, et de parcourir le long de la Seine, en face du Carrousel, les salles plus spécialement réservées aux antiquités de la Susiane [2].

De nombreux articles ou des monographies particulières ont été consacrés aux fouilles de Suse pour faire connaître au grand public les documents amassés dans les volumes des *Mémoires*. En 1904, le P. Scheil a publié à la librairie Leroux ce fameux

[1] P. Cruveilhier, *Les principaux résultats des nouvelles fouilles de Suse;* in-12 de IX-154 p., 7 f. 50; Paris, Geuthner, 1921.

[2] La visite sera tout particulièrement intéressante et instructive si l'on a soin de se munir du guide de MM. Pezard et Pottier intitulé *Les Antiquités de la Susiane,* in-18 de IV-256 p., Paris, Leroux, 1913.

code d'Hammourabi (l'Amraphel de Gen. XIV, le contemporain d'Abraham) qu'il fut le premier à déchiffrer avec une déconcertante rapidité et une telle sûreté d'interprétation que la plupart des Assyriologues ont dû par la suite, sauf quelques nuances de détail, se rallier à son sentiment. En 1914, M. Pillet a décrit le palais de Darius I^{er} à Suse, au V^e siècle avant J.-C., et nous avons déjà eu l'occasion d'en entretenir nos lecteurs *(Ami* 1919, p. 937-8). Entre temps, M. l'abbé Cruveilhier, professeur au Grand Séminaire de Limoges, dans la *Revue du Clergé Français* (1909, 1910 et 1912, n^{os} 346, 347, 368, 372, 413, 416), avait traité des principaux résultats des fouilles de Suse et de leurs rapports avec la Bible, du code d'Hammourabi et de la législation civile des Hébreux ; et le P. Lagrange avait essayé d'initier et d'intéresser les lecteurs du *Correspondant* aux travaux de la Délégation en Perse *(Correspondant* du 10 janv. 1913).

Dans le petit volume qui nous fournit l'occasion d'écrire cette note, M. l'abbé Cruveilhier poursuit la tâche qu'il semble avoir prise à cœur, comme Français et comme prêtre, de divulguer les principaux résultats des fouilles de Suse. On ne saurait trop l'en remercier et l'en féliciter. Jusqu'à cette heure, il avait étudié les neuf premiers volumes des *Mémoires* de la Délégation ; cette fois il fait l'inventaire des six derniers (tome X-XV).

Pour nous conformer au but de cette Revue et aux désirs de nos lecteurs, nous allons signaler, à la suite de M. Cruveilhier et en les dépouillant de tout appareil technique, les principaux résultats obtenus dans les dernières fouilles de Suse au point de vue historique, religieux, juridique et économique, enfin philologique.

a) Au point de vue historique. — Les fouilles de Suse continuent de ressusciter ce grand Empire d'Elam qui, à la fin du siècle dernier, nous était encore à peu près inconnu. Le tertre susien n'émergea des eaux que vers le cinquième millénaire avant J.-C. Les premiers habitants qui s'y installèrent n'étaient donc pas autochtones ; ils vinrent d'ailleurs, probablement des lagunes du Golfe persique. Dès qu'ils apparaissent, ils adorent une divinité et croient en la vie future. Dans les tombeaux de leurs morts, on n'a pas retiré moins de 4000 vases qui se trouvaient là comme mobilier funéraire. Sur ces 4000 vases, 2 à 3000 sont couverts de peintures aux figures déjà stylisées. C'est là l'indice indéniable d'une civilisation assez développée. Par ailleurs, les Susiens connaissaient l'art de la céramique et ils l'avaient porté à une telle perfection que, grâce à la pureté de leur pâte, ils pouvaient faire des vases dont les parois ne dépassaient pas un millimètre d'épaisseur. Enfin, leur outillage de pierre était pauvre et ils connaissaient déjà l'industrie des métaux.

En fait de documents artistiques ou épigraphiques, les nouvelles fouilles nous ont livré un portrait de Sargon l'Ancien (vers 2700) avec son nom, une statue avec inscription de Ba-sa-Susinak, une stèle de Silhac-in-Susinak, patési (gouverneur) de Suse ; enfin, trois fragments de prisme de l'époque d'Assaraddon (681-668). L'un de ces fragments paraît justifier II Reg. XIX, 36-37 et Isaïe XXXVII, 37-38, sur la pluralité des meurtriers de Sennachérib. La Chronique babylonienne, Bérose, un texte de Nabonide publié en 1895 par le P. Scheil, n'attribuaient l'assassinat du monarque qu'à un seul de ses fils. C'était l'opinion soutenue par deux assyriologues allemands, Hommel et Winckler. Maspéro, dans sa grande *Histoire des Peuples de l'Orient (Les Empires,* p. 346, note 3), s'était nettement séparé d'eux pour suivre la Bible. Il semble bien maintenant qu'il avait eu raison.

b) Au point de vue religieux. — Les fouilles nous ont fait connaître la religion des Susiens jusqu'à un âge très reculé. Leur dieu était le génie local divinisé. On le désignait par le terme Susinak ou Susnak, i. e. le Susien. C'était l'égal de Marduk à Babylone, de Samas à Sippar, de Sin à Ur. Le P. Scheil rapprocherait volontiers ce Susinak de l'Adad chaldéen, dieu de la pluie ou de l'inondation. Il était bien nécessaire de se le rendre propice sur un plateau aussi desséché. A côté de Susinak, il y avait, dans le panthéon susien, le dieu Nahhunte, sorte de dieu soleil ou de dieu de la justice, et, à l'occasion, toutes les autres divinités qui pouvaient aisément y trouver un asile forcé au hasard des campagnes victorieuses.

Chaque jour, et tout particulièrement à l'époque des fêtes et des expéditions guerrières, le Susien honorait son dieu par des sacrifices d'animaux : moutons gras ou béliers, rarement des bœufs. Il lui faisait des donations en nature, en or et en argent, si bien que les temples, souvent fort riches, pouvaient consentir des prêts aux particuliers, quelquefois gratuitement, souvent à un taux d'intérêt minime. Après une maladie, après une guerre, en actions de grâces, on construisait et on restaurait des sanctuaires. Le Susien priait avec dévotion, non pas seulement pour lui, mais pour son épouse, ses enfants et, s'il était roi ou patési, pour ses sujets. Il mettait sous la sauvegarde de son dieu la paix de l'empire, l'union des familles, le droit de propriété; il lui demandait de récompenser les bons et de châtier les méchants. Parfois, le triomphe des méchants et le malheur des bons posait à son esprit l'angoissant problème du juste souffrant. Il le résolvait un peu à la manière des psaumes XXXVII, LXII et LXXIII, moins parfaitement que n'a fait le livre de Job, et à peu près comme le résolvait à la même date le célèbre poème du juste souffrant babylonien : le triomphe de l'impie et le malheur du juste ne seront que *momentanés.*

Toutes les maladies étaient considérées comme une conséquence d'un péché et un mauvais esprit en était toujours l'auteur immédiat. Le prêtre exorciste tenait donc lieu de médecin et était des plus considérés.

c) Au point de vue juridique et économique. — On avait considéré autrefois l'œuvre du contemporain d'Abraham, Hammourabi, comme étant une œuvre tout à fait originale. Il faut maintenant en

rabattre. Des fouilles à Nippur ont livré des passages de codes antérieurs à l'époque d'Hammourabi. Le célèbre roi avait donc eu des prédécesseurs; mais ce que les fouilles récentes ont bien mis en lumière, c'est la large diffusion de son code, dont on a trouvé ici et là divers fragments.

Les diverses tablettes mises à jour permettent de se faire une idée de la société d'alors. Le personnage en vue était le patési, sorte de seigneur féodal. Il avait autour de lui un très nombreux personnel de 953 employés ou serviteurs : hommes (444) ou femmes (387), jeunes garçons (27) ou jeunes filles (90). Parmi les hommes, il y avait 5 cuisiniers, 9 barbiers, 1 graveur sur pierre, 7 charpentiers, 3 forgerons, 6 savetiers, 3 tailleurs, 17 cultivateurs, 1 pasteur, 7 âniers. Parmi les femmes, on trouvait des servantes, des tisserandes, des puiseuses d'eau, des meunières, des pâtissières. Les salaires variaient suivant le métier et l'habileté de chacun ; les rations d'orge étaient proportionnées non pas seulement à l'âge ou au sexe, mais encore au mérite. Pour nourrir ce nombreux personnel, il fallait par mois 144 hectolitres 72 litres. — La tablette sur laquelle nous avons relevé tous ces détails donne ensuite les rations des animaux, et seulement tout à fait à la fin, donc après les animaux, *celle des esclaves*... A Suse, l'esclave occupait donc absolument le dernier rang. Non seulement il ne touchait aucun salaire, mais alors que l'on indiquait pour les artisans et pour les animaux la ration à donner par catégorie, pour l'esclave on se contentait d'un chiffre global, sans préciser le nombre, le sexe, la qualité des participants. Voilà, certes, un document typique de la façon dont était traité l'esclave dans l'antiquité en dehors du monde juif.

Comme la Chaldée, la Susiane était surtout un pays agricole; l'orge servait de monnaie. Avec lui, on payait le salaire des ouvriers ; avec lui aussi on se procurait une maison. On a la quittance d'une maison qui avait coûté 276 gr. d'argent, soit 56 fr., 1 kilog. de bronze, soit 10 fr., 8 décil. d'huile et 32 litres d'orge. Assurément, ce n'était pas très cher, surtout pour notre époque ; mais il ne viendra à l'idée de personne de comparer ces misérables huttes en pisé à nos demeures modernes, même quand elles sont médiocrement confortables.

d) Au point de vue philologique. — Les fouilles de Suse ont fait connaître une langue étrangère à la famille sémitique, la langue *anzanite*. Tout le mérite de l'avoir identifiée et traduite revient au P. Scheil. Les monuments connus de cette langue étaient des années 1400-1000 et du VII^e^ siècle, mais un texte de Naram Sin permet de reculer d'un millénaire l'activité littéraire des Anzanites.

Les fouilles ont également livré un système d'écriture jusqu'alors inconnu. Le P. Scheil l'a nommé *écriture proto-élamite* et a dressé une liste de 989 signes qui lui sont particuliers.

Enfin, le même P. Scheil a encore publié le premier un code écrit en langue sumérienne. Les assyriologues de Philadelphie avaient bien donné la phototypie des deux tablettes sur lesquelles il était gravé, mais ils ne l'avaient pas déchiffré. Depuis la mort d'Hilprecht, nos amis d'Amérique ont dû faire appel à la science française pour classer leurs richesses assyriologiques, et c'est M. l'abbé Legrain, de l'Institut catholique de Paris, qui, sur les indications de Mgr Baudrillart, est allé leur prêter son concours.

M. Cruveilhier nous promet (p. 108, note 1) un travail sur le code de Hammourabi. Souhaitons que cette promesse devienne sans trop tarder une réalité.

QUESTIONS
de science ecclésiastique
CONSULTATIONS DIVERSES

Q. — Pour administrer validement les sacrements, l'intention virtuelle est suffisante; l'intention habituelle ne l'est point. Mais l'intention virtuelle ne se confond-elle point parfois avec l'intention habituelle ? Un prêtre absorbé par un laborieux ministère songe-t-il, par exemple, toutes les fois qu'il entre au confessionnal, à ce qu'il va faire ? Devant l'abondance des confessions ne peut-il point lui arriver (la veille des grandes fêtes surtout) de donner machinalement l'absolution sans songer toujours aux paroles qu'il prononce ? Le sacrement de Pénitence est-il alors valide ? Agit-il alors avec l'intention virtuelle ?

L'*Ami* devrait bien nous donner sur ce point délicat de l'intention requise pour administrer les sacrements, des idées nettes et précises, afin de dissiper certains troubles.

R. — Rien de classique comme la distinction fameuse des quatre sortes d'intentions : *actuelle, virtuelle, habituelle* et *interprétative*. Rien de plus malaisé à préciser dans une définition pratique. Pour l'actuelle et l'interprétative, pas de difficulté : leurs caractéristiques sont parfaitement nettes. Il en va autrement de la virtuelle et de l'habituelle, assez difficiles à bien distinguer l'une de l'autre. Ce qui complique encore l'embarras, c'est que les auteurs, faute de s'accorder sur des définitions identiques, ne parlent pas toujours la même langue, ou du moins une langue assez précise, le mot « habituel » étant souvent, en fait, employé par eux comme pratiquement synonyme de « virtuel ».

Est dite *actuelle* l'intention qui existe *hic et nunc* et se porte *hic et nunc* sur l'objet d'une volition déterminée : c'est une intention *actu pleinement existante.*

Est dite *habituelle* l'intention qui, à un moment donné, a été actuelle, existante, mais ne l'est plus, bien qu'elle n'ait pas été rétractée : c'est une intention *actu inexistante*.

Entre ces deux extrêmes, *au milieu,* se tient l'intention dite *virtuelle,* qui n'est ni existante, ni inexistante, ou pour parler plus clair, qui est *actu semi-existante,* qui existe moins que l'actuelle et plus que l'habituelle, et voici comment.

Quand, pour atteindre une fin déterminée, la volonté met en œuvre les moyens qui y conduisent,

il peut arriver qu'une fois le mouvement mis en branle, l'intention, actuelle du point de départ, cesse d'accompagner *actu* tout le mouvement qui aboutit finalement à l'opération *primo intenta*. Ce mouvement, par le fait qu'il dépend, dans son intégralité, de l'impulsion initiale de la volonté, est censé la *porter* pour ainsi dire avec lui, comme la bille porte virtuellement l'impulsion qu'elle a reçue à l'instant où elle a été poussée par le joueur.

Le volontaire virtuel pourrait donc se définir un volontaire qui, bien que *in se* inexistant *actu,* persévère néanmoins dans le mouvement d'une œuvre qui se continue *en vertu* de la volition primitive actuelle qui l'a « lancée » à son début. L'influence donc du volontaire virtuel ainsi entendu sur l'œuvre finale n'est pas pur néant, comme dans le volontaire habituel, où *rien* ne reste d'une volition actuelle désormais totalement disparue ; et voilà pourquoi les théologiens, qui avec raison réclament dans le ministre une participation de causalité sur le sacrement, une influence réelle sur sa production, tiennent pour insuffisante *ad validitatem* l'intention habituelle, pour suffisante, au contraire, l'intention virtuelle.

Quant aux précisions pratiques de ce mouvement continu qui est censé porter avec lui *virtute* l'impulsion d'un volontaire actuel antécédent, il convient de les apprécier avec quelque largeur de jugement, sans scrupule. C'est, par exemple, pour le cas classique du ciboire, la série des actes qui suivent la volonté primitive de le consacrer : v. g. le fait de le remplir ou faire remplir, de le porter ou faire porter sur l'autel, le fait même de sa présence sur l'autel quoique ignorée ou oubliée au moment de la consécration, s'il est là parce que le prêtre l'y a fait mettre.

De même pour tout autre sacrement. Quand le prêtre se met en mouvement *pour* un baptême, *pour* aller au confessionnal, etc., son intention première, même confuse, est cependant bien un fait actuel auquel se rattache une volition actuelle correspondante. Il peut se faire qu'il n'ait plus ni attention (d'esprit) ni intention (de volonté) jusqu'à la fin de l'œuvre sacramentelle, celle-ci n'en est pas moins valide, parce que, en définitive, produite jusqu'au bout sous l'influence de la volonté sacerdotale « ministérielle. »

Au surplus, voici une autre manière de comprendre le volontaire virtuel de nos auteurs, qui est peut-être plus claire encore, et plus propre à rassurer les consciences scrupuleuses. On dit : « Qui veut la fin veut les moyens » : c'est du volontaire *implicite*. Il est tout aussi exact de dire : « Qui veut les moyens veut la fin, » quand il s'agit, bien entendu, de moyens qui, comme tels, sont nécessairement ordonnés à la fin : volontaire *implicite* encore. Implicite et virtuel sont des termes, sans doute, à significations spéculativement différentes ; aussi ne voulons-nous point les proposer comme synonymes. Dans la pratique de notre ministère, cependant, s'il est des cas bien nets de volontaire virtuel au sens que nous avons dit, il en est d'autres dont la « virtualité » se comprend mieux, en fait, par la considération de l'implicite.

Le prêtre, par exemple, qui sort de chez lui le matin pour aller dire sa messe, qui s'habille, va à l'autel, récite les prières automatiquement sans même une seule fois penser à la consécration, ni avoir une intention de volonté expresse à aucun moment à son endroit, consacre validement tout de même. Pourquoi cela ? Parce que la volonté de consacrer s'est trouvée implicitement, et donc réellement, contenue dans la volonté explicite générale de « dire sa messe. » Il a voulu explicitement les moyens, savoir : se lever, sortir de chez lui, aller à l'église, y faire quelque prière préparatoire, revêtir les ornements sacerdotaux, aller à l'autel, accomplir les « rites de la messe. » La volition explicite de ces moyens, en tant que tendant normalement à leur fin, renferme l'intention implicite (dites virtuelle, si vous voulez) de célébrer le Saint Sacrifice, de faire régulièrement la consécration.

Il n'en serait plus de même, évidemment, si ces différents gestes successifs étaient par hasard sacrilègement ordonnés à une fin *anormale,* par exemple de la part d'un misérable qui, n'étant pas prêtre, agirait ainsi pour gagner un honoraire. Mais, tel n'est point le cas présent, où il ne s'agit, bien entendu, que de nos confrères qui tous, les timorés surtout, ont bien l'intention générale prédominante d'agir « en prêtres » dans leurs fonctions sacerdotales, *sicut intendit Ecclesia.*

De quelque façon qu'on envisage le problème, voilà donc une solution qui peut assurer la paix de toutes les consciences, même les plus pointilleuses en fait de scrupule.

Pour mieux nous faire entendre, essayons maintenant une contre-épreuve, de volontaire seulement habituel. Voilà un prêtre somnambule, qui ordinairement, supposons-le, dit la messe chez lui. Une nuit, sous l'influence d'une crise, il se lève, va à son oratoire et, avec un ensemble de circonstances plus ou moins correctes, prononce sur l'hostie et le calice les paroles de la consécration. Est-ce valide ? Non ! L'intention habituelle est bien toujours endormie, c'est le cas de le dire, au fond de sa volonté, mais elle n'est qu'*habituelle,* et comme d'autre part, faute de conscience, il n'y a chez lui aucun volontaire *humain*, ni actuel, ni virtuel, il n'est donc à aucun moment cause efficiente ministérielle du sacrement. Il a accompli une œuvre matérielle, à la manière d'un automate ou d'un animal : c'est tout.

Il est même, à notre avis, sauf les cas de maladie de sommeil, de folie, etc., difficile d'imaginer une hypothèse de volontaire uniquement *habituel* chez un prêtre simplement honnête et consciencieux dans l'exercice normal courant de ses fonctions. Et en fait, il n'est guère que les « scrupuleux » pour se poser, avec sérieux et pratiquement, le *dubium de validitate* sur le point de l'intention nécessaire et suffisante pour les sacrements.

Q. — Dans notre pays où protestants et catholiques sont très mélangés, les mariages mixtes sont fréquents. Il s'en présente un actuellement dans les conditions suivantes :

Mademoiselle X..., catholique, tenant à sa religion, veut cependant se marier avec M. Y..., protestant. Celui-ci veut bien se présenter devant le prêtre, mais ne veut faire aucune promesse au sujet des enfants. Que faut-il faire en pareil cas ?

1° Faut-il refuser le mariage catholique, et provoquer ainsi la création d'un foyer protestant ?

2° Vaut-il mieux conseiller un mariage purement civil, *a)* dans l'espoir de le régulariser ensuite, si le mari s'amende au sujet des enfants, ou *b)* en escomptant une rupture, si l'entente ne règne pas, comme ce sera le fait probablement ?

3° Que penser *a)* du mariage protestant, est-il valide ? *b)* d'un mariage mixte devant le pasteur seulement ?

R. — Le nouveau Code est *très sévère* sur le chapitre des mariages mixtes. L'épithète n'est pas de nous : lisez plutôt ceci : « *Severissime Ecclesia ubique prohibet ne matrimonium ineatur inter duas personas baptizatas, quarum altera sit catholica, altera vero sectæ hæreticæ seu schismaticæ adscripta ; quod si adsit perversionis periculum conjugis catholici et prolis, conjugium ipsa etiam lege divina vetatur.* » (Can. 1060).

Quant à la condition strictement requise de la promesse *de prole catholice educanda,* le *Codex* n'admet la dispense de l'empêchement de religion mixte que si « *cautionem præstiterit ...uterque conjux de universa prole catholice tantum baptizanda et educanda, — et moralis habeatur certitudo de cautionum implemento, — et cautiones regulariter in scriptis exigantur.* » (Can. 1061).

Arrivons maintenant à vos questions.

Ad I. — Gardez-vous bien de prendre sur vous la responsabilité d'une décision en matière aussi grave, absolument réservée à l'Evêque. Puisque le futur, protestant, refuse la condition sévèrement exigée par l'Eglise, ce n'est pas à vous qu'il peut appartenir de dispenser d'une loi aussi grave, et aussi manifestement justifiée. Si vous voulez trancher par vous-même la difficulté, vous n'avez qu'une chose à faire : refuser tout net de prêter votre ministère à pareille union. Que si vous trouvez, dans l'espèce, des raisons assez urgentes pour laisser entrevoir la possibilité d'une dispense de la « caution » *de prole catholice educanda,* soumettez le cas à votre Evêque et attendez sa réponse ; et tenez-vous prêt à la recevoir sans étonnement si, comme c'est très probable, elle est négative.

Vous parlez de « provoquer la création d'un foyer protestant ». Mais non ! En refusant vous ne provoquez rien du tout ; vous faites votre devoir, rien de plus : le reste est du *per accidens* qui n'est pas à votre compte. Ce sont les futurs qui, par leur obstination, « provoquent la création d'un foyer protestant », pas vous. Dites, si vous y tenez, que par votre refus *vous n'empêchez pas* cette fâcheuse éventualité : ce sera parler exactement. Mais où prenez-vous l'obligation d'empêcher toutes les sottises qui se commettent autour de vous, quand vous n'avez ni le devoir, ni le pouvoir de le faire ? Cette singulière théorie morale pourrait vous mener loin. Laissez là ce souci : fais ce que dois, et advienne que pourra. Or, dans le cas présent, votre devoir est de faire respecter la loi de l'Eglise ou, tout au plus, s'il y a lieu, d'en solliciter la dispense auprès de l'autorité supérieure compétente.

Ad II. — Ah ! non ! par exemple ! Pas cela, s. v. p., jamais !! Conseiller aux gens de vivre en pur concubinage... en attendant mieux !! Y pensez-vous ?... Mettons que cette énormité a coulé de votre plume sans que vous vous en aperceviez, dans un moment de distraction. Le concubinage est une forte immoralité. Il est tout aussi défendu de la *conseiller* que de la réaliser comme « moyen » d'arriver à quelque chose de mieux, même de très bon. Avez-vous oublié la règle morale que « La fin (bonne) ne justifie pas les moyens (mauvais) » ? Laissez ces gens-là concubiner, s'ils le veulent ; c'est leur affaire. Que ce ne soit à aucun titre, à aucun degré, la vôtre !

Ad III. — Voilà des questions plus sérieuses, auxquelles il nous faut plus sérieusement répondre.

Le *Codex* a modifié profondément la situation matrimoniale des protestants au point de vue du droit ecclésiastique. L'Eglise, désormais, se désintéresse des mariages *entre protestants.* En ce qui la concerne, elle ne met plus aucun obstacle à leur validité ; donc, pour eux, plus besoin de la « forme » catholique (assistance du curé et de deux témoins) : Can. 1099, § 2.

Par contre, le *Codex* déclare nul le mariage, sans forme catholique, entre deux personnes *dont l'une est catholique et l'autre protestante :* Can. 1099, § 1, 2°. Voilà pour la règle générale, qui répond suffisamment à vos présents desiderata. Voyez, s'il y a lieu, quelques autres détails mentionnés au canon 1099. Retenez donc cette conclusion, pour vous particulièrement intéressante dans le milieu où vous êtes : 1° les protestants se marient validement *entre eux,* sans l'intervention de l'Eglise ; 2° les mariages *mixtes* sont nuls sans l'intervention de l'Eglise (le curé et deux témoins).

LITURGIE

Q. — 1° Le Christ de la croix de procession doit-il être tourné vers les fidèles, ou vers les stations, pendant l'exercice du Chemin de la Croix ?

2° Les services célébrés avec les quêtes pour les âmes du Purgatoire sont célébrés spécialement pour les fidèles défunts de la paroisse. La messe est la messe quotidienne. Mais quel est l'ordre à observer dans les oraisons ? Et quelle oraison prendre à l'absoute ?

3° Deux fois par mois je dis la messe dans une chapelle privée. La châtelaine, âgée et malade, n'y assiste pas. Mais après la messe je lui porte la sainte communion. Quelles sont les prières liturgiques à réciter dans la circonstance ?

R. — Ad I. Quand une paroisse se réunit pour faire en commun et solennellement le Chemin de

la Croix sous la direction d'un ou de plusieurs prêtres, ce pieux exercice devient par le fait un acte de culte extérieur et public, et ce que le Rituel prescrit pour toute marche processionnelle et sacrée, on l'applique dans la circonstance, et la croix accompagnée de deux porte-flambeaux précède celui qui préside ce saint exercice et va ainsi de station en station à la suite du Sauveur : *Præferatur Crux*. (Rituel, Tit. IX, ch. I, n. 5).

Vous demandez comment se porte cette croix? Baruffaldi nous dit qu'il n'y a pas de précepte qui exige une croix munie d'un crucifix, et l'on n'irait point contre le droit, s'il n'y en avait pas. Néanmoins l'usage a prévalu de porter la croix avec un crucifix, et celui-ci est tourné en avant et non vers celui qui suit la croix, et de la sorte l'image du Sauveur ouvre la marche sur la Voie douloureuse. (*Ephem. Liturg.*, 1911, p. 380).

Nous n'ignorons pas que l'Eglise veut que la croix avec crucifix soit portée autrement devant l'archevêque se rendant solennellement quelque part, ou encore lorsqu'il assiste aux processions et supplications sacrées ; le *Cérémonial des Evêques* déclare positivement que le crucifix cette fois doit être tourné vers le prélat (Liv. I, ch. 2, n. 1 ; chap. 15, n. 2 ; et Liv. III, ch. 10, n. 2). Mais le symbolisme que l'Eglise y attache est tout différent de celui qui précède. Le privilège de la croix archiépiscopale rappelle le souvenir de l'apostolat du Chef suprême de l'Eglise. « Nous vous accordons, dit le pape Eugène III au primat de Bourges, pour vous entourer de plus d'honneur, le droit de faire porter devant vous, dans les provinces de votre juridiction, l'étendard de la Croix : ainsi le faisaient du reste par une ancienne coutume vos prédécesseurs. » Le 4e concile de Latran, au XIIIe siècle, dit ensuite que les Patriarches pourront faire porter la croix devant eux, sauf à Rome et en présence du Souverain Pontife ou de son légat, pour partager mais non égaler les honneurs de la dignité apostolique. Enfin, dit le pape Grégoire IX accordant ce droit à un prélat du temps : « Considérant que vous devez vous glorifier comme S. Paul dans la croix de Jésus-Christ, nous ne voulons pas vous priver de cette armure céleste pour combattre les ennemis, et sa vue rappellera aussi qu'il faut porter dans votre corps la mortification de Jésus-Christ [1]. »

Ad II. Quand le service se dit pour les âmes du purgatoire en général et se célèbre sous le rit semi-double, on dit la messe quotidienne avec les oraisons qui s'y trouvent marquées au Missel. Au contraire, si le service n'est que pour les défunts de la paroisse et se célèbre comme ci-dessus sous le rit semi-double, la même messe se dira avec les oraisons suivantes, savoir : la 1re, *Deus veniæ largitor,* la 2e à la volonté du célébrant, et la 3e *Fidelium ;* mais on ne dirait que la 1re oraison, dans le cas où le service se ferait sous le rit double. (Rubr. du Missel, Tit. III, n. 10).

[1] Thomassin, *Discipline de l'Eglise*, Part. I, Liv. II, ch. 48 ; — Desloges, *Etude sur la signif. des choses liturg.*, p. 493 et suiv.

A l'absoute, on prend l'oraison *Absolve* assignée en ce lieu, ou bien l'oraison principale de la messe, ou encore *toute autre* qui peut convenir, *vel alia conveniens,* comme le déclare expressément le Rituel, Tit. VI, chap. 5, n. 2 ; et pour cela, si c'est nécessaire, les versets et l'oraison choisie varient et se disent *in numero plurali* pour plusieurs défunts, *in genere feminino* pour les femmes, et on y joint, quand il s'agit d'un prêtre, le nom de sa dignité. (Rituel, *ibid.*, n. 3).

Ad III. Lorsque vous portez la sainte communion à votre châtelaine infirme, vous suivez absolument le cérémonial tracé par le Rituel, Tit. IV, ch. 4, *De communione infirmorum*. Après lui avoir donné la communion et dit l'oraison *Domine sancte* placée n. 19, vous bénissez simplement la malade avec la main, puisque vous n'avez plus d'Hostie consacrée, en employant la formule ordinaire *Benedictio Dei etc.*, puis vous quittez vos ornements, n. 24.

Q. — Voudriez-vous donner quelques précisions sur l'évangile à dire à la fin de la messe, quand on fait mémoire d'un Saint qui a un évangile propre et dont on ne dit pas la messe ?

R. — Rappelons d'abord le texte même de la rubrique nouvelle du Missel prescrivant de remplacer le dernier évangile *In principio* par l'évangile strictement propre d'un Saint commémoré ce jour-là à la messe : « 3. Denique, si nullum Dominicæ, Feriæ, Vigiliæ, aut alicujus ex Octavis supra n. 1 recensitis [1], Evangelium in fine Missæ fuerit legendum, dicitur ultimum pariter Evangelium Missæ sive Officii primo loco inter cœtera quæ Evangelium stricte proprium (et non appropriatum, vel ex aliquo Communi assignatum, vel per Octavam e festo repetitum) habeant, commemorati. » (Tit. IX, *De Evangelio in fine Missæ).*

Pour que l'évangile d'un Saint commémoré à la messe du jour ait la faveur de remplacer le dernier évangile de S. Jean et doive lui être substitué, il faut que le texte évangélique concerne effectivement le Saint dont il s'agit et que ce soit vraiment un épisode de sa vie qu'il rapporte, comme c'est le cas de l'évangile de l'apôtre S. Philippe le 1er mai.

Il ne suffirait donc pas qu'il appartienne à une messe spéciale d'un Saint ou d'une Sainte, comme l'évangile du B. Vianney et celui de sainte Jeanne d'Arc : ce sont des épisodes de l'Evangile appropriés à leur vie particulière, mais qui n'ont rien de commun avec elle. De même, un évangile tiré du Commun et appliqué d'une façon accommodatice à la fête du jour ne saurait être dit à la fin de la messe, au lieu et place de l'évangile de S. Jean.

Même un évangile strictement propre au Saint dont on commémore l'Octave, ne se dit pas durant cette Octave, quand il ne fait que répéter celui de la fête.

Il en est de même pour les fêtes de la Sainte Vierge et de Notre-Seigneur : en cas de commé-

[1] Il s'agit du jour octave de l'Epiphanie, et des jours *infra Octavam privileg. I ordinis* de Pâques et de la Pentecôte.

moraison, elles ont leur évangile à la place de celui de S. Jean, quand cet évangile raconte le fait historique ayant trait à la fête dont il s'agit, telle que l'Annonciation, la Visitation, la Purification, mais on ne le répète jamais pendant l'Octave. On ne dit pas non plus un évangile qui serait simplement approprié à la Sainte Vierge, comme l'évangile de l'Assomption, ou tiré du Commun, comme l'évangile de Notre-Dame de la Merci, du Mont-Carmel, etc.

Tel est le sens d'après lequel on devra appliquer la nouvelle rubrique.

Q. — La lecture de l'*Ami*, pag. 175, où il est question des prières fériales, a fait naître une intéressante discussion.

Nous avons comme prédicateur du Carême un missionnaire apostolique d'un diocèse voisin. « Quand à Laudes et à Vêpres on récite les *preces,* qui croyez-vous que je doive nommer au ℣ : *Oremus et pro Antistite nostro etc. ?* » nous demande-t-il. — « Votre évêque, » répondons-nous. — « Non, reprend le missionnaire, c'est l'évêque du lieu où je me trouve. »

Qu'en pense l'*Ami ?*

R. — Dans les prières fériales de l'Ordinaire du Bréviaire, la rubrique placée après le verset *pro Antistite* dit que, à Rome, on omet ce verset avec son répons, mais ailleurs le nom de l'évêque du diocèse est prononcé par tous à la lettre N. En cas de vacance du Siège apostolique ou épiscopal, l'un ou l'autre *vel uterque respectivus versus cum suo responsorio,* est omis.

Que conclure de là ? — A Rome, on n'a jamais à dire cette prière *pro Antistite,* qui ferait double emploi dans la circonstance, attendu que le Pape et l'évêque de Rome sont tout un, et en cas de vacance du Siège Apostolique, on supprime le verset pour le Pape.

Ailleurs, tous ceux qui disent le verset avec son répons pour l'évêque, expriment à la lettre N. le nom de leur évêque diocésain dont ils suivent le Calendrier ordinaire, et par conséquent, en quelque lieu ou quelque diocèse qu'ils se trouvent, ils n'ont pas à changer le nom à ces prières fériales, sauf le cas où ils réciteraient un office *public* dans un diocèse *étranger* au leur ; car alors ils nommeraient l'évêque du diocèse où ils officient publiquement.

Q. — La liturgie permet-elle, dans l'oraison *A cunctis,* lorsque le Patron est déjà nommé, de remplacer la lettre N. par le nom d'un saint préféré, ou par le Patron du célébrant ?

R. — La rubrique ne laisse subsister aucun doute au sujet du nom que l'officiant peut et doit exprimer à la lettre N, quand il récite l'oraison *A cunctis :* c'est le nom même du saint ou de la sainte à qui l'église ou la chapelle a été solennellement dédiée le jour de sa bénédiction ou consécration : « in apposita oratione, ad litteram N. exprimitur nomen sancti Titularis propriæ ecclesiæ, » et dans le cas où elle serait dédiée à un mystère du Seigneur ou autre, on n'exprime aucun nom : « nihil in casu fiat de Titulo. » (S. R. C., 22 mars 1912, ad 1). Ce serait donc anti-liturgique et une fantaisie répréhensible d'y substituer un nom quelconque de Patron, même de lieu ou du célébrant.

Q. — Permettez-moi de protester contre la décision que vous venez de donner au sujet des funérailles des enfants (p. 240).

Je la trouve *fausse en droit.* Le canon 88 dit : « Ante plenum septennium parvulus censetur non sui compos ; expleto autem septennio, usum rationis habere præsumitur. »

R. — Notre vénéré contradicteur a-t-il bien compris la réponse contre laquelle il proteste ? Nous ne le croyons pas, car autrement il ne l'aurait pas jugée *fausse en droit.* 1° Le Rituel réserve les funérailles d'enfant au baptisé qui meurt *ante usum rationis,* et non *ante ætatem rationis.* 2° Le canon 88 *présume* cet usage de la raison à sept ans accomplis ; mais la présomption doit céder ici quand le fait est manifeste de l'usage de la raison, pour ne pas priver l'enfant du secours des prières de l'Eglise, dont il peut avoir besoin. 3° S'il y a doute sur l'usage de la raison, nous disions de prendre garde de froisser les parents et l'opinion, et le curé sans doute fera bien, en dernier ressort, de s'en tenir absolument aux statuts du diocèse.

Aussi pensons-nous que notre réponse n'avait rien de contraire au droit, ni de dangereux en pratique, et que nous n'avons pas à la modifier.

Q. — Y a-t-il des règles liturgiques à suivre par le prêtre pour donner à l'assistance la bénédiction *avec la Croix,* après l'exercice public du Chemin de la Croix ?

R. — Les seules règles liturgiques existantes pour bénir l'assistance à la suite du Chemin de la Croix fait publiquement se rapportent à une *relique de la Vraie Croix.* L'officiant revêtu du surplis et de l'étole rouge (S. R. C., 2 sept. 1871, n. 3256), et même de la chape, si c'est la coutume, se rend devant la sainte relique exposée avec les cierges d'usage qui sont allumés, génuflecte à un genou, se lève aussitôt, met l'encens dans l'encensoir sans le bénir, et debout encense la sainte relique (S. R. C., 15 sept. 1736, n. 2324, ad 2), génuflecte, puis prenant le voile huméral rouge, il bénit l'assistance avec la Vraie Croix sans rien dire (S. R. C., 23 mai 1835, n. 2722, ad 3).

Ce cérémonial est le seul qu'on trouve dans les auteurs, et aucun ne parle de bénédiction qui se donnerait avec une *croix ordinaire ;* mais cette coutume n'a rien de condamnable et l'on peut en conserver l'usage en ayant soin de bénir le peuple sans rien dire avec la croix qui a été portée de station en station par le servant.

IMPRIMATUR
Lingonis, die 24 maii 1922.
AL. RAVRY, *vic. gen*

Le gérant : F. FROSSARD.

LANGRES. — Imprimerie de *L'AMI DU CLERGÉ*

VIN AROUD

VIANDE — QUINA — FER

Le plus puissant Reconstituant physiologique.
Souverain contre : *Chlorose, Anémie, Altération du Sang, Perte des Forces,* convient aux *convalescents, enfants, jeunes filles, vieillards.*
Rue de Richelieu, 28, Paris et toutes Pharmacies.

Rhumes . Toux

GRIPPE
CATARRHES, ASTHME
LARYNGITES et BRONCHITES
SUITES de COQUELUCHE et ROUGEOLE

PULMOSERUM
BAILLY

Réparateur puissant des Organes de la Respiration
Employé dans les Hôpitaux
Recommandé
par la Majorité du Corps Médical Français
Adopté
par plus de 30 000 Médecins Etrangers
MODE D'EMPLOI :
Une cuillerée à soupe, matin et soir
Le flacon, **8 fr. 80**; les 3 flacons, **28 fr.** franco contre mandat
Toutes Pharmacies
BROCHURE SUR DEMANDE

Exiger le nom
PULMOSERUM-BAILLY
15, Rue de Rome . PARIS

M. l'abbé PAGÈS, de Dourgne (Tarn), cèderait à un prix avantageux les *48 fascicules* déjà parus du **DICTIONNAIRE d'ARCHÉOLOGIE,** en cours de publication chez **LETOUZEY,** à PARIS.

Le devoir de l'Epargne

Les souscriptions aux *Bons de la Défense Nationale* ont permis au Trésor de rembourser à la Banque de France, depuis le commencement de l'année, la somme considérable de 2,050 millions. Le montant des avances faites à l'Etat par notre institut d'émission ne s'élevait plus, au bilan du 27 avril dernier, qu'à 22,100 millions, alors que, à la date du 28 avril 1921, il atteignait 26 milliards. La circulation des billets est tombée, pendant la même période, de 38,211 millions le 28 avril 1921, à 35,787 millions le 27 avril 1922, soit une diminution de 2,424 millions.

L'amélioration de notre Trésorerie et l'assainissement de notre régime monétaire se manifestent ainsi par des chiffres concluants. Il faut en rendre hommage à l'épargne française, qui place avec confiance ses économies en valeurs du Trésor. Les *Bons de la Défense Nationale* lui offrent à cet égard, avec des intérêts appréciables, les garanties les mieux assurées d'un remboursement à échéance fixe. Souscrire avec un empressement toujours plus vif aux *Bons* à un an, à six mois ou à trois mois, c'est faire, dans les circonstances actuelles, une œuvre de patriotisme éclairé et mettre ses billets de banque à l'abri de tous les risques.

POLYCOPISTE

NOUVEAU, GARANTI SANS GÉLATINE
"La Pierre Humide"
imprime en toutes couleurs toutes les écritures, dessin, musique, etc., tous formats. Se défier des contrefaçons.
Catal., tarif, spécimens : **Curé de TELOCHE (Sarthe).**

REMÈDE D'ABYSSINIE
EXIBARD
Souverain contre l'ASTHME
30 ans de Succès, Médailles d'Or et d'Argent.
28, Rue Richelieu, Paris et toutes Pharmacies.

VIENT DE PARAITRE

L'ÉDUCATION PHYSIQUE

Revue Scientifique et Critique Illustrée
PUBLIÉE SOUS LA DIRECTION DE
Georges HEBERT
Ancien Lieutenant de vaisseau, ancien Directeur du Collège d'athlètes de Reims

A l'heure où l'éducation physique va être rendue obligatoire, cette Revue s'adresse à tous les éducateurs, à tous les Directeurs de patronages; elle est le meilleur guide de la santé à tous les âges pour l'homme, les jeunes gens, les enfants.

Le numéro : 2 fr.
Abonnement d'un an (10 numéros) : 15 fr.

Conditions spéciales à MM. les Ecclésiastiques, Directeurs d'Ecoles et de Patronages.

ENVOI D'UN SPÉCIMEN GRATUIT SUR DEMANDE

9, Boulevard des Italiens, PARIS

Société Générale

Pour favoriser le développement du Commerce et de l'Industrie en France
SOCIÉTÉ ANONYME FONDÉE EN 1864
CAPITAL 500 MILLIONS
Siège social : 29, Boulevard Haussmann, Paris (9e)
97 succursales, agences et bureaux à Paris et dans la Banlieue, 546 agences en Province, 4 agences à l'Etranger (Londres, Barcelone et St-Sébastien, Espagne), correspondants sur toutes les places de France et de l'Etranger.
Correspondant en Belgique : Société française de Banque et de dépôts, Bruxelles, 70, rue Royale. — *Anvers,* 74, pl. de Meir. — *Ostende,* 21, av. Léopold.
TOUTES OPÉRATIONS DE BANQUE ET DE BOURSE
SERVICE DE COFFRES-FORTS ET DE COMPARTIMENTS DE COFFRES-FORTS
au siège social et dans les succursales, depuis **8 fr.** par mois

Le Conseil d'administration de la Société Générale a nommé administrateurs : MM. Léon Cornudet et Henry Poirier qui étaient le premier : censeur, et le second : directeur de cet établissement. Pour remplacer M. Cornudet, le Comité de censure a nommé censeur : M. Georges Verstraëte, secrétaire du Conseil d'administration, et à sa place M. Edmond Taffineau, directeur-adjoint.

L'Office général de Commission

JUST POISSON, 37, rue de Lille, PARIS, 7e
FOURNIT AUX CONDITIONS LES PLUS AVANTAGEUSES :
Tous les **Ouvrages** français et étrangers;
Abonnements aux Journaux et Revues franç. et étrang.;
Exécution des **Reliures** de luxe et courantes;
Bibliothèques paroissiales et scolaires. **Livres de prix;**
Tous articles concernant **le Clergé et le Culte.** Objets de piété, bronzes et ornements d'Eglise, statues, médailles, imagerie, musique.
Circulaire franco. Renseignements sur demande accompagnée d'un timbre pour la réponse

VITRAUX D'ART

Charles CHAMPIGNEULLE
96, rue N.-D. des Champs, PARIS (VIe)
Représentant, Maquettes, Catalogues sur demande

Très importants travaux en cours d'exécution

Notre-Dame de Paris	Eglise de St-James (Manche)
La Sainte-Chapelle	Eglise St-Jean, à Bar-le-Duc
Eglise de Bully-les-Mines	Eglise St-Antoine, à Marseille
Cathédrale de Tréguier	Eglise St-Benoît, Le Mans
Institut libre de Saint-Lô	Eglise St-Jacques, à La Villette

de nous dire, en XXX Elévations, les rencontres du Cœur de Jésus avec l'humanité, à Bethléem, en compagnie ensuite de ses apôtres, au Calvaire, la Croix, l'Eucharistie, le refroidissement du cœur humain, les lointaines origines (dans l'Ecriture) de la dévotion au S. Cœur, l'aurore de la dévotion au S. Cœur (S. Bernard et les grands mystiques du moyen âge), le choix fait de la France pour être son apôtre, le choix d'une religieuse française (XI Elévations sur la vie, les révélations, les vertus et la mort de sainte Marguerite-Marie), la diffusion et l'expansion prodigieuse de la dévotion au S. Cœur, ses effets, l'Intronisation du S. Cœur. — Tout cela présenté dans la langue d'un goût exquis, tout ensemble élégante et simple, suave et forte, lumineuse et chaude, que connaissent tous les lecteurs de M. Caron.

Nouvelle édition aussi (la dixième) du **Jésus adolescent,** in-18 de 374 p., 4 f. M. Caron, qui a passé sa vie avec les jeunes gens, a toujours eu une dévotion spéciale à Jésus adolescent ; et aujourd'hui même, il s'occupe d'édifier une basilique à Nazareth. Son *Jésus adolescent* (dont la Ire édition remonte à un quart de siècle) a été médité là-bas en Orient ; et il a reçu jadis le plus éloquent de tous les témoignages, le témoignage du P. de Foucauld, l'homme dont Nazareth a été la grande dévotion, l'homme dont toute la vie a été travaillée et modelée par la vision d'humilité et d'obscurité qui lui a été donnée à Nazareth même, au lendemain de sa conversion (cf. *Ami* 1921, p. 725). Or, voici ce que le P. de Foucauld écrivait à M. Caron (20 déc. 1903), de Beni Abbès, à propos de son *Jésus adolescent :*

« Après nos Livres Saints et l'*Imitation,* nul écrit ne m'est plus cher, car en aucun livre je ne trouve une image plus fidèle du Maître adoré, ni des accents aussi entraînants pour me tirer à sa suite. »

Sainte Marguerite-Marie *modèle des apôtres de l'enfance,* **par Mlle Baduel d'Oustrac, directrice des Catéchismes de l'Aveyron. — In-16 de xvi-123 p., 3 f. — Paris, Lethielleux.**

Sainte Marguerite-Marie a été catéchiste, comme en a témoigné son frère lui-même : — « Elle prenait soin de ramasser les petits enfants pour les instruire et leur apprendre à connaître Dieu et à le servir, les engageant à venir et à demeurer près d'elle, ce qui me donna, à moi son frère, occasion de lui dire en riant : — *Ma sœur, vous voulez donc devenir maîtresse d'école !* — Elle me répondit : — *Pardonnez-moi, mon frère, mais ces pauvres enfants sont sans instruction religieuse.* » Elle eut toute sa vie ce don de rayonnement sur les âmes (on sait qu'elle fut une maîtresse des novices incomparable) ; et l'on verra, dans ce livre que l'auteur dédie aux mères, aux sœurs, aux amies des petits enfants, comment elle l'entretenait et à quelles sources pures nous devons puiser, à son exemple, le secret de féconder nos efforts : fidélité à l'oraison, charité envers le prochain, dévotion à l'Eucharistie, esprit de mortification, de douceur et d'humilité, d'obéissance, de réparation, d'abandon confiant : — « Appuyons-nous fortement en Dieu, disait la Sainte ; son adorable Cœur ne demande que notre *confiance sans limite,* pour nous faire éprouver la douceur et la force de son secours dans nos besoins, mais toujours *à la mesure de notre confiance.* »

Voilà un très beau livre. Il y aurait beaucoup de très beaux livres à extraire des écrits de sainte Marguerite-Marie. Déjà l'an dernier le P. H. Perroy nous donnait un exquis *Catéchisme de sainte Marguerite-Marie sur la vraie dévotion au Sacré-Cœur* (1 f., Lyon, Vitte). Souhaitons que l'exemple du P. Perroy (*Ami* 1921, p. 62) et de Mlle d'Oustrac trouve de nombreux imitateurs.

POUR LE MOIS DU SACRÉ-CŒUR

Prenez l'habitude de réciter souvent et propagez l'invocation : « **Cœur sacré de Jésus, j'ai confiance en Vous !** »

N.-S. dit un jour à Sœur Benigna-Consolata Ferrero, religieuse Visitandine, morte en odeur de sainteté au couvent de Côme (Italie) le 1er septembre 1915 : « La seule petite prière : *Je me confie en Vous,* me ravit le cœur, parce qu'en cette prière sont compris la confiance, la foi, l'amour, l'humilité... »

Répondant par avance à ce désir du Cœur de Jésus, la petite invocation justement appelée « invocation providentielle » : **Cœur sacré de Jésus, j'ai confiance en Vous,** avait été suggérée dès 1904 dans une retraite annuelle prêchée à des religieuses. Accueillie avec enthousiasme, on eut l'idée de la faire imprimer. Plus de 50.000 exemplaires furent rapidement distribués. Enrichie d'indulgences par S. S. Pie X, traduite dans plusieurs langues, elle ne tarda pas à se répandre dans le monde entier, et en 1913 une des personnes qui la propageaient en avait à elle seule donné ou vendu trois millions.

Des faveurs presque miraculeuses de protection du Sacré-Cœur obtenues grâce à cette invocation, sont une preuve de plus que le Divin Cœur accomplit ses promesses : « Je leur donnerai toutes les grâces nécessaires dans leur état... Je bénirai les maisons... les familles... Je toucherai les cœurs les plus endurcis... Je serai leur refuge assuré à la mort... »

Ici, c'est un mourant qui ne s'est pas confessé depuis 20 ans et que cette petite prière répétée trois fois transforme totalement. — Là, c'est une jeune fille qui vit depuis cinq ans loin de toute pratique religieuse et que l'invocation récitée presque malgré elle amène au confessionnal. — C'est un vieillard de 80 ans qui depuis 32 ans ne s'est pas approché des sacrements et que la seule vue de l'invocation ramène au bon Dieu. — C'est un jeune homme protestant, qui va mourir à l'hôpital catholique de Pittsburg (Etats-Unis) des suites d'un accident, et que le tableau de l'invocation placé près de son lit émeut tellement qu'il le ramène à la vraie religion. — A un malade atteint de paralysie, pour qui la petite invocation est devenue la seule prière possible, elle procure des grâces de patience qui étonne son entourage. — A une école libre dont le recrutement devenait difficile, l'invocation récitée plusieurs fois par jour en forme de neuvaine amène un grand nombre d'élèves.

Combien d'autres traits pourrait-on citer !... Notre-Seigneur veut qu'on ait confiance en Lui et qu'on le lui dise. Il n'ignorait pas ce que désirait l'aveugle de Jéricho ; il lui demande pourtant : « Que veux-tu que je fasse pour toi ? » Il veut entendre de sa bouche un cri de supplication et de confiance. — « Ayez confiance, c'est moi ! » ne cesse-t-il de nous répéter comme jadis aux apôtres. Nous pouvons juger par nous-mêmes du plaisir que cause à son Sacré Cœur notre protestation de confiance : rien ne nous touche autant que la confiance qui nous est témoignée ; aussi n'est-il pas douteux que cette invocation aille tout droit au Cœur miséricordieux de Jésus.

N.-S. disait à sainte Thérèse : « Peu d'âmes comprennent ma miséricorde. Se sentant faibles et sujettes à faire des fautes, elles ne peuvent croire que je les aime tendrement, malgré leur misère. Ce manque de foi en mon amour me blesse profondément. » Or cette petite prière : **Cœur sacré de Jésus, j'ai confiance en Vous !** exprime précisément ce sentiment que réclame N.-S.

Si cette prière touche les endurcis, elle fait beaucoup de bien aux âmes qui voudraient aimer N.-S., à ces âmes qui parfois restent « des commençants toute leur vie, parce qu'elles n'ont pas confiance en Dieu » (P. Faber), à ces âmes qui « n'arrivent jamais à une grande perfection parce qu'elles n'espèrent pas assez » (P. Lallemant).

Confiance pleine et entière dans le Sacré-Cœur de Jésus ! « Je ne puis trop espérer en Lui et je ne puis avoir moins que ce que j'aurai espéré. » (P. de la Colombière).

— On trouve chez Mme J. Meurillon, 72, quai de la Basse-Deûle, à Lille (Compte chèques postaux : Lille 71.02), tous les articles de propagande relatifs à l'invocation : *Cœur Sacré de Jésus, j'ai confiance en Vous,* ainsi qu'un excellent petit recueil de pensées détachées sur la confiance, extraites des meilleurs auteurs spirituels et disposées pour chaque jour de l'année.

Images chromolithographiques 27×37 : l'unité 1 f. ; la douzaine 10 f. ; le cent, 50 f.

Images chromolithographiques 12×07 : la douzaine 1 f. ; le cent 6 f. — Collées sur un élégant carton avec bord rouge : l'unité 0 f. 20. — Les mêmes encadrées (baguette blanc et or) : l'unité, 2 f.

Images signets. Cœur rouge, papier Japon ; le cent 2 f. ; le mille, 16 f.

Médailles : *argent,* l'unité 5 f. 50 ; — *nickel oxydé,* l'unité 1 f. 50.

Commentaires : le cent, 3 f.

Ayez confiance ! Une pensée pour chaque jour ; l'exemplaire, 1 f. 25 ; les dix, 11 f. ; les cinquante, 50 f.

Faites le bonheur d'un malade, donnez-lui quelques boîtes de Pilules Pink

Quand les Pilules Pink entrent dans une maison, la maladie en sort. Ceci est si vrai que cette phrase est devenue proverbiale parmi les malades qui ont pris les Pilules Pink et doivent la bonne santé dont ils jouissent à ce remarquable régénérateur du sang. Aussi, si dans votre famille ou parmi vos proches, il se trouve un malade et que, malgré vos soins, malgré les traitements que vous lui avez fait suivre, sa santé soit toujours pour vous un sujet d'inquiétude, faites-lui prendre les Pilules Pink. Vous ferez ainsi son bonheur, car vous lui rendrez la santé. C'est ainsi que Mlle Yvonne Cailleau, qui habite à La Ragotière, commune de Chigné, par Noyant-Méon (Maine-et-Loire), nous écrit ce qui suit :

Mlle Yvonne Cailleau

« J'étais depuis un an dans un état d'anémie assez grave. Je manquais totalement d'appétit, j'étais pâle et avais de l'oppression. Ayant lu dans les journaux les nombreuses guérisons obtenues dans des cas semblables par les Pilules Pink, je décidai d'en faire l'essai. Je sentis une amélioration dès le début du traitement et je compris que les Pilules Pink allaient me guérir, car, de suite, j'eus un meilleur appétit et de bonnes digestions. Ma bonne mine revint vite, ainsi que mes forces. Je peux dire sincèrement que les Pilules Pink sont un bon médicament pour m'avoir rétablie en si peu de temps. »

Les Pilules Pink, qui sont un puissant régénérateur du sang et un excellent tonique des nerfs, donnent toujours les meilleurs résultats dans tous les cas d'anémie, chlorose, faiblesse générale, migraines, épuisement nerveux, maux d'estomac, douleurs. Elles sont en vente dans toutes les pharmacies et au dépôt : Pharmacie P. Barret, 23, rue Ballu, Paris : 4 fr. 50 la boîte, 24 fr. les 6 boîtes, franco, plus 0 fr. 50 de timbre-taxe par boîte.

La constipation empoisonne le sang

La SCAVULINE guérit la constipation

Toute personne constipée, du fait qu'elle ne va pas journellement à la selle, s'empoisonne. Notre intestin est journellement exposé aux pires souillures. Il faut qu'il soit nettoyé tous les jours. Les résidus de la nutrition, s'ils ne sont pas évacués, empoisonnent le sang. Cet empoisonnement se manifeste par les éruptions, les rougeurs, les furoncles, l'eczéma et ensuite par des affections plus profondes et plus graves. La Scavuline guérit la constipation d'une façon durable.

On trouve la Scavuline dans toutes les Pharmacies et au dépôt, Pharmacie Barret, 23, rue Ballu, Paris. 3 fr. la boîte pour nombreuses purgations, plus 0 fr. 30 de taxe par boîte.

ANCIENNE ŒUVRE DU VIN DE MESSE
fondée par M. l'Abbé ROUS en 1871

SPÉCIALITÉ DE VINS DE MESSE

Rose et Blanc doux, Blanc sec supérieur
livrés en bonbonnes et en fûts

VINS CHOISIS DE TABLE, blanc, rouge et rosé
livrés en barriques et feuillettes

Etablissements Veuve P. OLIVER
Banyuls-sur-Mer (Pyrénées-Orientales)

BANQUE DE L'UNION PARISIENNE

L'Assemblée Générale des Actionnaires s'est tenue sous la présidence de M. Charles SERGENT, Président du Conseil d'Administration. Sur la proposition du Conseil, elle a fixé le dividende à 30 francs par action et décidé de reporter frs : 4.383.930 à nouveau. Après acceptation de ces propositions, le montant des réserves et provisions s'établit à frs : 99.292.737, dont : réserve légale : 7.308.806 frs ; réserve spéciale : 10 millions ; réserve provenant de primes d'émission : 57.600,000 frs ; report à nouveau : 4.303.930 frs. Provisions diverses : 20 millions. Un acompte de 10 francs ayant été distribué en janvier dernier, le solde, soit 20 francs, sera payable à partir du 1er Juin prochain, à raison de 18 francs par action nominative et de francs : 15,313 par action au porteur. MM. Alfred Bonzon, Frédéric Mallet et Humbert de Wendel, administrateurs sortants, ont été réélus. MM. Georges Feray et Alfred Barriol ont été nommés Commissaires des Comptes.

ENGRAIS DEROME
BAVAY (Nord)

Gde Marbrerie " Ste-Jeanne d'Arc "

L. BARRAU
Lauréat de l'Ecole des Beaux-Arts Toulouse-Paris
29, Allée Alphonse-Peyrat, Toulouse (Hte-Garonne)
Mobilier religieux, plaques commémoratives, marbres, pierre, autels, chaires à prêcher, appuis de communion, statues, chemins de croix.
Travaux artistiques. — Prix très réduits

VOUS NE RETROUVEZ PAS
le bon café d'avant-guerre ?
Parce que, sans doute, vous vous fiez aux apparences et aux prix soi-disant « bon marché ».
Essayez donc les cafés de
LA CITÉ NOUVELLE
Raoul FRANCOU, Directeur, à Salon-de-Provence
Et vous n'en voudrez plus consommer d'autres !
Café torréfié des Gourmets 55 fr. le postal de 5 kil.
— — extra supérieur 50 » — —
— — extra 47 » — —
FRANCO GARE DESTINATAIRE
Prix de gros et tarif complet sur demande

VINS de BORDEAUX
— VINS DE TABLE, VINS FINS, COGNACS, RHUMS —
Spécialités de la Maison { **Graves des Rois de Gascogne** / **Kina THEO — Bulo RUM** / **Liqueur L' « Evangélique »** }
GAUDRAP & Co, 43, quai des Chartrons, BORDEAUX
Envoi gratis du Catalogue sur simple demande

ANTI-EPILEPTIQUE DE LIÈGE
guérit toutes les maladies nerveuses
FANYAU, PHARMACIEN, LILLE
Demandez Brochure et renseignements gratis sur ce précieux remède.